

Langues et cité

Parlers normands

Dans l'histoire de la langue française et celle de la littérature française, la Normandie tient une place de choix. Pourtant, les langues régionales et minoritaires, ainsi que les parlers locaux, connaissent depuis une centaine d'années une évolution qui fait craindre leur disparition et suscitent des débats politiques parfois tendus. C'est dans ce contexte que la Région Normandie a engagé en 2019 un projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands. Ce numéro de *Langues et cité* tente de faire un état des lieux, aussi complet et objectif que possible.

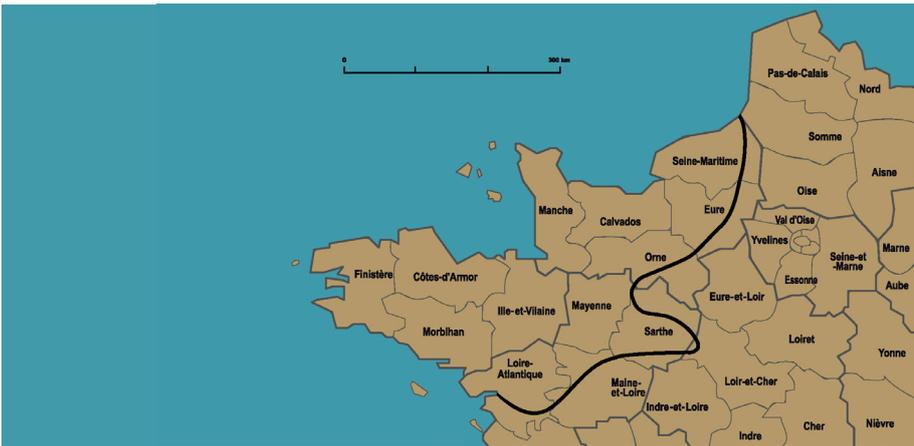
Sommaire

- Les parlers normands : caractérisation
Stéphane Lainé (p.2)
- Les parlers des îles anglo-normandes
Mari C. Jones (p.6)
- Échantillon des parlers normands à travers le temps et les lieux
Patrice Lajoie (p.8)
- Langue, patois, dialectes... ?
Stéphane Lainé (p.10)
- Que parle-t-on en Normandie avant la Révolution ?
Patrice Lajoie (p.12)
- Que parlent les locuteurs actuels ?
Patrice Lajoie (p.13)
- Standardisation, uniformisation
Stéphane Lainé (p.14)
- Entretien Hervé Morin
Stéphane Lainé (p.16)
- L'enseignement de la dialectologie normande à l'université de Caen-Normandie
Christophe Maneuvrier (p.18)
- L'enseignement des parlers normands face aux freins réglementaires
Stéphane Lainé (p.22)
- L'Atlas linguistique numérique de la Normandie (ALNN)
Stéphane Lainé (p.24)
- L'Atlas linguistique et ethnographique normand : témoignage
Patrice Brasseur (p.26)
- Constituer le corpus des textes narratifs en normand, le projet « Paroles de Normands »
Patrice Lajoie (p.28)
- L'onomastique normande
Stéphane Lainé (p.30)
- Les panneaux de communes en version locale
Stéphane Lainé (p.32)
- Les panneaux de communes en version locale, témoignage
Valéry Beuriot,
maire de Brionne (Eure) (p.33)
- Savoir faire... et faire savoir
Stéphane Lainé (p.34)
- L'édition contemporaine de textes dialectaux
Jean-Pierre Montreuil,
Séverine Courard-Vieuxbled (p.35)
- La Fédération des Associations pour la Langue normandE (FALE)
Rémi Pézeril (p.36)
- Bilan et perspectives
Stéphane Lainé (p.38)
- Petite bibliographie sélective
Patrice Lajoie (p.39)

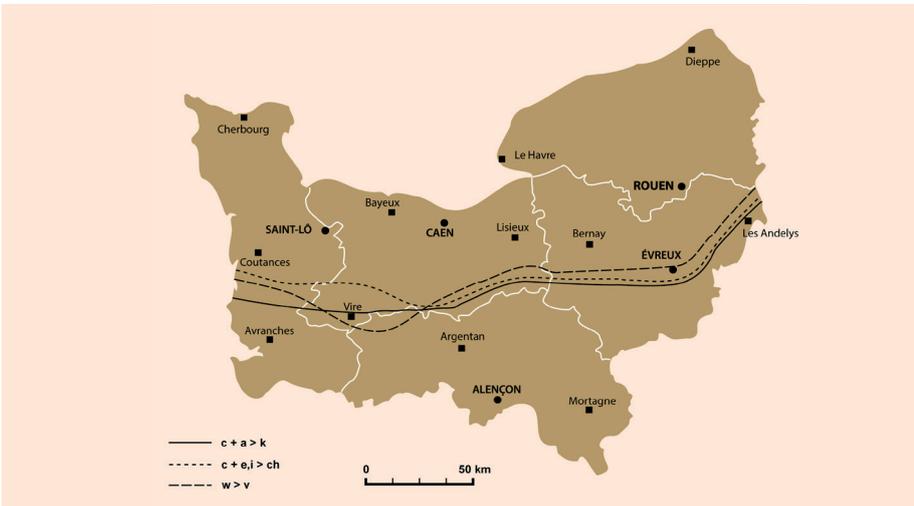
Soutenu par :



Les parlers normands à la croisée des phénomènes phonétiques de l'Ouest de la France
 Design graphique : La Fabrique de patrimoines en Normandie



Isoglosse délimitant l'évolution du [é] latin : [e] à l'ouest, [we] et [wa] à l'est
 Design graphique : La Fabrique de patrimoines en Normandie



Les phénomènes phonétiques du Nord-Ouest
 Design graphique : La Fabrique de patrimoines en Normandie

Les Parlers normands : caractérisation

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands,
 la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255)
 Université de Caen Normandie

Les parlers normands font partie intégrante de la langue française, par l'origine et par beaucoup de leurs caractéristiques. Historiquement, ils appartiennent au vaste ensemble des dialectes d'oïl et ils relèvent aujourd'hui de ce que les sociolinguistes nommeraient une variation diatopique du français standard (ou de référence).

La formation des parlers normands est en très grande partie similaire à celle du français standard. Le latin constitue la matrice linguistique, qui s'est substituée à un substrat celtique dont il reste quelques traces lexicales et à laquelle viendront s'ajouter un superstrat germanique et divers adstrats. Parmi ceux-ci, il en est un qui revêt une importance particulière : l'adstrat scandinave.

Caractéristiques phonétiques

Loin d'être isolés, les parlers normands ont connu au cours de leur évolution des phénomènes phonétiques qui ont aussi affecté de nombreux autres parlers plus ou moins proches géographiquement. Ils appartiennent à deux grands ensembles dialectaux : le domaine du Nord-Ouest et celui du Grand Ouest.

Phénomènes du Nord-Ouest

Ces phénomènes concernent les deux tiers de la Normandie et ils sont partagés avec les parlers picards : c'est pourquoi l'expression « domaine normano-picard » est aussi employée. Ils s'étendent de Granville, sur la côte ouest du département de la Manche, jusqu'à la Wallonie, et sont au nombre de trois. Le linguiste Charles Joret les a définis au XIX^e siècle et le faisceau d'isoglosses (ligne imaginaire délimitant un phénomène linguistique) qu'il a tracé porte son nom, la ligne Joret.

En français standard, les consonnes vélares [k] et [g] placées devant la voyelle [a] ont connu entre le V^e et le XIII^e siècle une évolution de leur articulation appelée palatalisation, qui les a fait aboutir respectivement à [ç] et [ʒ]. Dans beaucoup de parlers normands et picards, cette palatalisation a avorté et l'articulation originelle est demeurée identique. Nous pouvons ainsi opposer *cat* / *chat* ; *quêne* / *chêne* ; *gambe* / *jambe* ; *gardin* / *jardin*...

La même consonne [k] s'est également palatalisée devant les voyelles [e] ou [i] entre le III^e et le XIII^e siècle, aboutissant à [s] ; en Normandie ou en Picardie, cependant, la réalisation est [ʃ]. Un phénomène identique a affecté le groupe -ti- placé entre une consonne et une voyelle. S'opposeront par conséquent des mots tels que *chent* / *cent* ; *rachine* / *racine* ; *tracher* / *tracer*...

La consonne [w] présente dans les mots germaniques et dans les mots latins introduits tardivement a évolué en [v], comme elle l'avait fait en latin classique entre le I^{er} et le III^e siècle. En français standard, en revanche, [w] a abouti à [g], après une étape intermédiaire [gw]. Les parlers normands, selon qu'ils sont au nord ou au sud de l'isoglosse correspondant à ce phénomène, connaîtront donc des réalisations *viquet* / *guichet* ; *vey* / *gué* ; *vêp(r)e* / *guêpe*.

Phénomènes du Grand Ouest

Beaucoup d'autres phénomènes phonétiques rencontrés dans les parlers normands sont partagés avec les parlers d'une grande partie occidentale de la France, parfois jusque très au sud du pays : Bretagne, Maine, Anjou, Poitou, Saintonge...

Un /e/ long ou un /i/ bref latins ont tous deux évolué en [e] lors du bouleversement du système vocalique latin. [e], accentué et libre, a connu à partir du VI^e siècle une diphtongaison spontanée qui a abouti finalement à [wa]. Cette prononciation, populaire et surtout parisienne, s'est imposée pour tous à la fin du XVIII^e siècle. En Normandie cependant, comme dans les parlers occidentaux jusqu'à la Gironde, la diphtongue [éi] s'est simplifiée en [é] au XII^e siècle. Cette distinction produit donc des oppositions du type *mé* / *moi* ; *dret* / *droit*...

[o], issu lors du bouleversement du système vocalique latin d'un /o/ long ou un /u/ bref, a diphtongué lorsqu'il était accentué et libre, aboutissant à [œ] aux XVI^e-XVII^e s. (ou [ø] devant une consonne muette et en finale absolue). Dans le Grand Ouest du domaine d'oïl, le premier segment de la diphtongue [œu] ne change pas de série dans la seconde moitié du XI^e siècle, la diphtongue se simplifie en [u], d'où des oppositions avec le français standard comme *coue* / *queue* ; *goule* / *gueule*...

En français standard, la voyelle [e] s'est labialisée à partir du XV^e siècle derrière les consonnes labiales [p], [b], [f], [v] et [m]. Ce phénomène ne s'est pas produit dans beaucoup de parlers du Grand Ouest, créant ainsi des oppositions telles que *pêle* / *poêle* ; *fein* / *foin*...

Le degré d'aperture d'une voyelle antérieure non labialisée a connu des modifications au cours de l'histoire du français lorsqu'elle était suivie par la consonne vibrante [ʁ]. Dans le Grand Ouest, c'est une fermeture de [aʁ] en [ɛʁ] qui s'est produite aux XV^e-XVI^e siècles, produisant des oppositions du type *tcherbon* / *charbon* ; *tchêrue* / *charrue*...

Enfin, dans de nombreux parlers du Grand Ouest, la succession d'une consonne [k], [g], [p], [b], [f]... et d'une consonne latérale [l] a produit une palatalisation de cette dernière, qui évolue d'abord en [ʎ] et souvent se réduit ensuite à [j]. Ce phénomène est intervenu au cours du XVI^e siècle et a créé des différences avec le français standard telles que *kios* / *clos* ; *pieume* / *plume*...

Outre ces huit phénomènes qui attestent du fait que la Normandie n'est pas isolée linguistiquement des provinces qui lui sont voisines, il existe de multiples autres phénomènes qui ne sont attestés que sur une partie du domaine normand et indiquent clairement qu'il n'existe pas d'unité linguistique de la Normandie, dans ses caractéristiques phonétiques.

Phénomènes d'extension limitée

Dans le nord-ouest de la Normandie [je] se ferme en [ji], qui se réduit à [i], d'où des oppositions vergie / vergée (vergiée en ancien français) ; cachi / chasser (chassier en ancien français)...

Affaibli du XIII^e siècle au XVII^e siècle, le h initial d'origine germanique n'est plus aujourd'hui que disjonctif en français standard. En revanche, la forte expiration s'est maintenue dans le nord-ouest de la Normandie, surtout les zones littorales, ainsi que dans la vallée de la Seine, comme sur toute la façade atlantique, jusqu'en Charente-Maritime : [hɛ:] / haie ; [haʃ] / hache...

La palatalisation de [k] et [g] devant [e], [i], [y] et [ø], intervenue très tardivement, d'abord dans le Haut-Maine au XVII^e siècle, a produit de nombreuses réalisations différentes dans plusieurs parlers du Grand Ouest, ainsi que dans le parler populaire de Paris : [ogjyst], [odjyst], [odʃyst] / Auguste ; [kjyRe], [tjyRe], [tʃyRe] / curé...

La diphtongue [yi] de l'ancien français a évolué au XIII^e siècle en [ɥi] ; elle est toujours réalisée ainsi dans le français commun. Le français populaire a pour sa part eu tendance à amuir le premier segment de la diphtongue, d'où [i]. Dans les parlers de Normandie, le phénomène inverse est souvent observé : pertus / pertuis ; tchusène / cuisine...

Le hiatus [əy] de l'ancien français s'est réduit à partir du XIII^e siècle, d'où [y]. Dans les parlers normands, c'est plus fréquemment la deuxième voyelle qui a chuté, d'où une réalisation [ø], après labialisation : veu / vu ; seu / su...

Le suffixe latin -oriu a produit en ancien français une diphtongue [oi], qui a ensuite évolué de manière comparable au résultat de la diphtongaison du [e] latin. Dans une grande partie de la Normandie, la diphtongue s'est plutôt monophthonguée en perdant son élément le plus fragile, le [i]. Le [o] restant s'est ensuite labialisé en [ø], d'où mireux / miroir ; mucheux / mouchoir...

Phénomènes archaïques

Les parlers normands ont enfin conservé des usages ou des tendances connus par l'ensemble des locuteurs des parlers d'oïl, ou par la plupart d'entre eux, ou même par le français normé, à certaines périodes historiques et qui ont depuis été abandonnés, cédant la place à d'autres usages.

Il est ainsi possible de caractériser l'amuïssement des consonnes finales, celui de r devant l et n, la démouillure de [ɫ] en finale de mot, l'ouverture d'un i ou d'un u devant une consonne nasale n ou m, la conservation de l'ancienne diphtongue [ao], celle de l'ancienne triphthongue [jao] ou encore celle de la diphtongue [we].

Ainsi, la Normandie n'est pas isolée : de nombreux phénomènes phonétiques propres à ses parlers locaux sont partagés par les régions limitrophes, voire bien au-delà. Elle ne possède pas non plus une unité linguistique, une pratique uniforme depuis les rives de la Bresle jusqu'à celles du Couesnon. Les parlers locaux ne sont pas non plus immuables : nous avons constaté qu'ils varient dans l'espace, mais aussi dans le temps. S'imaginer que les pratiques langagières, en Normandie comme ailleurs, forment un ensemble cohérent et atemporel, est une pure vue de l'esprit.

Caractéristiques morpho-syntaxiques

La grammaire des parlers normands contemporains se distingue assez peu de celle des autres parlers d'oïl. Toutes les conjugaisons, toutes les anciennes déclinaisons, toutes les constructions sont issues du latin, comme c'est le cas du français standard.

Les caractéristiques morphologiques sont essentiellement des variations des désinences verbales et des paradigmes des déterminants ou des pronoms, qui sont autant de faits phonétiques ou de réalisations archaïques, en réalité.

La syntaxe présente encore moins de caractéristiques, elles aussi empruntées à l'histoire de la langue française ou à des phénomènes phonétiques, comme l'haplogogie. Ainsi, avec des verbes comme avoir, savoir, devoir ou pouvoir, la postposition du pronom personnel sujet de la deuxième personne du pluriel dans des phrases interrogatives entraîne une répétition de la consonne [v], que les parlers locaux font disparaître : avez-vous devient avous, voulez-vous devient voulous, etc.

Caractéristiques lexicales

En raison d'influences diverses dues à leur histoire, les parlers normands peuvent avoir une grande variété de termes pour désigner la même réalité.

Par exemple, la boisson emblématique de la Normandie, le cidre, n'est pas désignée de façon uniforme sur tout le territoire. Les « marches » de la province, les zones

périphériques, usent du mot standard sous une forme populaire [sid], alors que le cœur de la région préfère le mot [beR] / [bɛR], c'est-à-dire littéralement (le) boire.

Le jardin est appelé jardin dans une grande moitié orientale de la Normandie, la partie centrale lui préfère [kuRti], autrement dit l'ancien français et le moyen français courttil, et le Cotentin emploie la forme dialectale de jardin, [gaRtɛ̃].

La bêche a des appellations diverses : le sud de l'Orne use du français standard pelle ; la partie occidentale de la Manche, depuis Portbail jusqu'à Granville, ouvre la voyelle de ce même mot et dit [pal] ; le Cotentin et le Bessin, approximativement, emploient le mot truble, d'origine grecque et généralement prononcé [tRyb] ; tout le reste du territoire désigne la bêche sous le nom de [luʃe] / [luʃɛ], apparenté au mot louche et donc d'origine francique.

Le dindon, animal américain d'introduction récente, offre un bel exemple de variété : picot, sans doute d'origine onomatopéique ; dindon, formé abusivement sur le nom propre Inde(s), avec une agglutination et une dérivation ; [kodɛ̃ d], c'est-à-dire « coq d'Inde », l'appellation première datant du XVI^e siècle ; [bɛRlu], certainement encore d'origine onomatopéique ; [kudRu] ; [pjɔ], lui aussi d'origine onomatopéique et qui désigne ailleurs un poussin ; copain, inspiré par le sens de « homme grand et niais », attesté au XVIII^e siècle...

À nouveau, nous constatons que la Normandie est plurielle : le vocabulaire dialectal n'est pas uniforme, il connaît une grande diversité.

Le français régional

Les parlers locaux sont essentiellement oraux et ruraux (même s'ils ne l'ont pas toujours été), ils correspondent à des réalités qui ont été mises en péril par l'évolution de la société, le développement des techniques, l'exode rural... Ils sont aujourd'hui d'un usage restreint et leur vitalité dépend des régions.

Le français régional est presque autant écrit qu'oral, urbain que rural. La différence avec les parlers locaux est sans doute surtout de l'ordre de la conscience linguistique du locuteur : le patoisant sait qu'il emploie un langage qui n'est pas celui enseigné

à l'école ou décrit par les grammaires et les dictionnaires, une variation du français standard ; celui qui use de français régional est persuadé de respecter les normes prescriptives du français, alors que ce n'est pas le cas.

Sans nous étendre trop longuement, nous présenterons ici quelques-unes des caractéristiques du lexique du français régional de Normandie.

Les mots peuvent avoir une forme française ayant un rapport sémantique avec la forme standard, comme barrer (v.) « fermer à clef », mot dérivé de barre (en bois ou en métal, utilisée autrefois pour maintenir une porte close), ou carre (s.f.) « coin, angle », mot formé à partir du latin quadrare, comme carré, square ou équerre.

Il peut s'agir plus simplement de mots de famille française : ensaucer (v.) « accommoder la salade », de sauce ; horsain / horzain (s.m.) « étranger », dérivé de hors.

Certains mots sont archaïques : acre (s.m.) « mesure de surface », belin (s.m.) « bélier »...

D'autres sont des mots originaux, de diverses origines. Certains sont d'origine latine, comme custo (s.m.) « sacristain », du latin custos « gardien ». D'autres sont d'origine germanique, comme moque (s.f.) « tasse à cidre », du haut allemand mokke « cruche », apparenté à l'anglais mug. D'autres encore sont d'origine scandinave, comme fale (s.f.) « gorge, gosier, estomac », du scandinave falr « tube », ou super (v.) « boire en aspirant », du scandinave supa « boire ». D'autres enfin sont d'origine onomatopéique, comme vipier (v.) « crier sur un ton aigu ».

Le lexique du français régional est donc issu d'origines variées et c'est le corpus hérité du peuplement scandinave qui le rend particulier, qui distingue la Normandie des autres régions françaises.

Ce très rapide exposé n'aborde pas la question de l'onomastique, que nous évoquerons dans un autre chapitre. Il n'explique pas davantage le choix terminologique de l'expression plurielle « parlers normands », ni n'aborde la question du statut qu'il convient de leur accorder : nous y reviendrons ailleurs, là encore.

Les parlers des îles anglo-normandes

Mari C. Jones, Professor of French Linguistics and Language Change, Université de Cambridge; Fellow in Modern and Medieval Languages, Peterhouse

La situation socio-historique

Le normand est unique parmi les langues de France car il est également parlé comme langue maternelle sur le sol britannique, dans les îles anglo-normandes de Jersey (où le parler normand s'appelle le jèrriais), Guernesey (guernésiais) et Sercq (sercquiais). Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le normand était également parlé à Aurigny (auregnais). Selon les estimations actuelles, le nombre de locuteurs est d'environ 500 à Jersey (< 0,5 % de la population), 300 à Guernesey (< 0,5 %) et 3 à Sercq, tous parlant couramment l'anglais.

Les raisons de l'anglicisation des îles anglo-normandes sont nombreuses et complexes et ne peuvent être qu'esquissées ici. La présence de l'anglais à Jersey et à Guernesey date du Moyen Âge, lorsque des garnisons ont été établies pour défendre l'archipel contre les Français. Le normand est resté la langue quotidienne de la plupart des insulaires jusqu'au XIX^e siècle, bien qu'à partir de cette époque, l'intensification des liens commerciaux et l'augmentation des services de transport, qui ont également précipité le démarrage de l'industrie touristique des îles, aient conduit à des contacts de plus en plus fréquents avec le Royaume-Uni. L'évacuation massive d'insulaires vers le Royaume-Uni dans les jours précédant l'occupation allemande des îles pendant la seconde guerre mondiale a également eu de graves conséquences linguistiques ; dans une proportion considérable des femmes et des enfants de Jersey, Guernesey et Aurigny ont passé les cinq années suivantes (1940-45) coupés de leur langue maternelle et immergés dans l'anglais. À leur retour, beaucoup d'entre eux avaient soit oublié leur normand soit avaient choisi de continuer à utiliser l'anglais, qu'ils considéraient comme la langue de la prospérité et de la promotion sociale. Le normand est devenu de plus en plus stigmatisé et les parents ne le transmettaient plus à leurs enfants. La situation a été exacerbée par l'immigration massive à Jersey et Guernesey en provenance du Royaume-Uni, qui s'est produite dans la seconde moitié du XX^e siècle, notamment avec l'établissement de l'industrie bancaire, qui représente actuellement le principal générateur de revenus dans ces îles ; les immigrants ne voyaient nullement la nécessité d'apprendre la langue locale.

L'anglicisation de Sercq fut plus tardive. Ses débuts remontent à 1835, lorsque des mineurs anglophones sont venus sur l'île pour travailler dans une mine d'étain. Le développement de l'industrie touristique avant la fin du siècle a également contribué à la diffusion de l'anglais. Comme seuls 129 des 600 habitants ont quitté Sercq pendant la seconde guerre mondiale,

Discover Our Island Story

J
JERSEY
HERITAGE

JERSEY MUSEUM & ART GALLERY

Mûsée d'Jèrri et Gal'lie d'Art

Welcome | Séyiz les beinv'nus

Discover the Island's story for free on the Ground Floor of the Museum. Watch our Story of Jersey film and visit the Aspiring Jersey Island Geopark Visitor Centre and the Link Gallery.

Admire pieces of art as you wander round the Museum, including a portrait of Lillie Langtry by Sir John Everett Millais.

Explore our latest exhibitions and step inside the beautifully restored, gas-lit Victorian House and learn the story of a Victorian family in crisis.

Summer opening hours
March to end of October - 10am to 5pm

Winter opening hours
November to end of February - 10am to 4pm

Closed: 24, 25, 26 & 31 December and 1 January

For FREE ENTRY, please check in at our reception

Our charity's mission is to protect, promote and preserve the Island's history and heritage.

Membership and admissions enable us to continue our work as Gardien of Our Island Story.

Thank you | Mercie bein des fais

jerseyheritage.org

REGISTERED CHARITY NO. 411

MUSEUM

Icons: wheelchair, stroller, baby carriage, dog, no smoking, no alcohol

Logos: Jersey Heritage, Jersey Museum & Art Gallery

Panneau officiel en anglais et en jèrriais © Stéphane Lainé

l'influence linguistique de la guerre a été moindre que dans les autres îles.

Il semble contradictoire qu'Aurigny, l'île anglo-normande la plus proche de la Normandie continentale, ait perdu sa langue normande en premier. Cependant, sa proximité avec la France a paradoxalement contribué en grande partie à la disparition de l'auregnais. La position d'Aurigny dans la Manche la rendait très vulnérable aux attaques et lui conférait une importance stratégique en tant qu'avant-poste militaire. À partir de 1847, les travaux de construction visant à fortifier l'île ont entraîné l'importation d'une importante main-d'œuvre d'immigrants anglophones : la population a ainsi triplé en cinq ans, ce qui a eu une influence linguistique considérable. Cependant, l'auregnais ne s'est éteint complètement qu'au milieu du XX^e siècle. Son glas a été sonné, d'une part par l'évacuation massive de tous les habitants, à l'exception de 18, quelques jours avant l'occupation d'Aurigny par les Allemands en 1940 et, d'autre part par la construction de quatre camps de travail forcé sur l'île. Après la capitulation allemande en 1945, Aurigny était donc désolé et rempli de bunkers en béton et, par conséquent, ne pouvait pas être réhabité immédiatement.

Revitalisation

La baisse du nombre des locuteurs du normand insulaire a donné lieu à des mesures visant à le maintenir et à le renforcer.

Jersey

C'est à Jersey que les mesures de revitalisation sont actuellement les plus avancées. La plus importante a été la création, en 1999, de l'Office du Jèrriais (graphie normalisée), qui est chargé de promouvoir le jèrriais et de coordonner toutes les initiatives de revitalisation linguistique. En 1999, un programme d'enseignement a été introduit dans certaines écoles primaires et, actuellement, le gouvernement de Jersey emploie sept enseignants et un responsable de la promotion de la langue pour développer et mettre en œuvre un programme d'apprentissage du jèrriais pour les enfants âgés de 8 à 11 ans. Aujourd'hui, le jèrriais est enseigné dans une école phare, où tous les élèves âgés de 7 à 11 ans reçoivent une leçon hebdomadaire de 30 minutes dans le cadre du programme scolaire. En outre, dans 9 autres écoles des cours sont offerts qui relient le jèrriais à des domaines plus larges du programme scolaire, tels que l'histoire, la géographie et la culture. Des clubs hebdomadaires après l'école (Pallions) proposent des activités basées sur le jeu qui visent à introduire le jèrriais aux nouveaux apprenants ainsi qu'à consolider l'apprentissage des enfants participant aux classes scolaires. La langue est également introduite aux jeunes de 17 et 18 ans dans 5 des 9 écoles secondaires de Jersey dans le cadre du programme d'enrichissement personnel. En 2024, donc, quelque 500 élèves sont régulièrement en contact avec la langue à l'école. Des cours de jèrriais en ligne pour adultes sont également proposés à 7 niveaux de compétence et des groupes de conversation en jèrriais ont lieu quotidiennement dans des parties différentes de l'île.

Le statut du jèrriais a reçu un coup de pouce important en 2019 lorsqu'il a été reconnu comme une des langues officielles du corps législatif de Jersey, les États de Jersey. Ce changement s'est inscrit dans un contexte plus large de la présence croissante du jèrriais dans le paysage linguistique de l'île. La signalisation bilingue est de plus en plus courante dans la ville de Jersey, St. Helier, et à l'aéroport. Le jèrriais figure sur les bâtiments publics, sur les bus et, depuis 2010, sur les billets de banque. Depuis 2019, le jèrriais est obligatoire sur tous les en-têtes de lettres officiels utilisés

dans le secteur public et sur tous les nouveaux panneaux publics. En ce qui concerne les médias, depuis les années 1970, le jèrriais s'entend toutes les semaines dans la Lettre Jèrriaise, une courte émission de radio de la BBC. Des articles en jèrriais apparaissent régulièrement dans les magazines paroissiaux et dans les médias numériques. Par exemple, l'Office du Jèrriais héberge une chaîne YouTube et met à disposition, via la plateforme Linguascope, du matériel pédagogique en complément de ses cours en ligne et à l'école. L'Office a également produit une application uTalk et maintient une présence jèrriaise régulière sur X (anciennement Twitter), Facebook et Soundcloud.

La Société Jersiaise (établie en 1873 pour l'étude de l'histoire naturelle, des antiquités et de la conservation) comprend une section linguistique (créée en 1995), qui s'efforce de soutenir et d'améliorer la visibilité du jèrriais et qui a soutenu la publication de plusieurs livres, y compris un dictionnaire jèrriais-anglais. La Société héberge également le site web Les Pages Jèrriaises, qui comprend actuellement plus de 4 000 pages web, dont des index d'auteurs, de poèmes, de textes et d'autres sujets en langue jèrriaise. L'Assemblée d'Jèrriais (fondée en 1951) organise régulièrement des événements sociaux pour les locuteurs natifs et le jèrriais est promu lors de festivals culturels, notamment la Fête Nouormande annuelle et l'Eisteddfod de Jersey (un concours de musique, de poésie et de théâtre). Un Festival du Jèrriais a été créé en 2018.

Guernesey

Le guernésiais (graphie normalisée) n'est pas enseigné actuellement à l'école, mais certaines écoles proposent un club guernésiais (dirigé par des bénévoles) à la fin de la journée scolaire ou à l'heure du déjeuner. La Commission de la langue guernésiaise, créée par les États de Guernesey en 2013 et relancée en 2020 (quand les États de Guernesey ont voté pour que le guernésiais devienne une des langues officielles de Guernesey), a pour mandat d'arrêter le déclin du nombre de locuteurs et de soutenir, développer et promouvoir le guernésiais en tant qu'aspect unique de la culture, du patrimoine et de l'identité de l'île. Aujourd'hui, le guernésiais est plus présent qu'auparavant dans le paysage linguistique de Guernesey : des panneaux de « bienvenue » se trouvent dans la ville de St. Peter Port, et à l'aéroport, et la langue apparaît également dans l'image de marque de certains produits et services locaux, tels que le bureau de poste, dont les camionnettes de livraison arborent des phrases en guernésiais, ou les bus locaux, qui impriment « Bienvenue à bord » en guernésiais sur les tickets. La BBC diffuse depuis de nombreuses années un bulletin d'information hebdomadaire en guernésiais et le quotidien Guernsey Press publie régulièrement une rubrique nommée « phrase en guernésiais ». La Commission de la langue dispose d'une chaîne YouTube. Le guernésiais a une forte présence dans la Fête Normande et figure parmi les concours à l'Eisteddfod de Guernesey. L'Assemblée d'Guernésiais (fondée en 1956) organise un programme d'événements sociaux réguliers dans la langue.

Sercq

En 2024, le Sercquais n'a aucune présence dans le paysage linguistique de Sercq, mais la Société Sercquaise fournit des fonds pour que la langue soit enseignée à un niveau rudimentaire à l'école primaire et par le biais de cours en ligne. Un recueil de dictons et de devinettes traditionnels en sercquais a été publié récemment.

Échantillon des parlers normands à travers le temps et les lieux

Patrice Lajoie, Ingénieur d'étude à la Maison de la Recherche en Sciences humaines de Caen, CNRS, Université de Caen Normandie

Depuis le XV^e siècle, l'usage du patois est régulièrement revendiqué dans les textes de Normandie. Cela se fait parfois ouvertement, parfois de façon plus subtile.

« Bé, n'est ce nostre propre usage / et le vray vulgaire normant ? / Quique m'en vueille estre blasmant ? / Ainsi mé l'a ma mere apprins / et n'en doy peint estre reprins. »

Guillaume Tasserrie, *Le Triomphe des Normands*, vers 1490, Rouen.

« Bertran : Et bien men bon, quesque tu fais illoque / emprès ten feu à cauffer tes garetz ?

Marin : En bonne fey, j'écoute nôtte cloque / la grosse Artuse, et sairès volentiês / chen qu'il ya. »

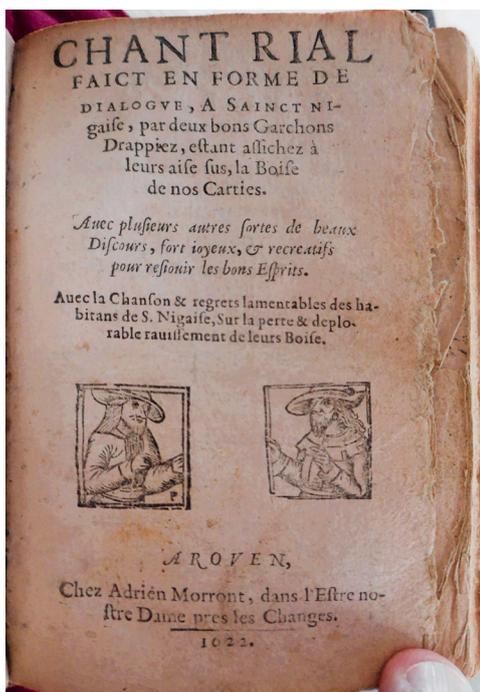
Chant réal, fait à Saint Nigaise par deux bons garchons drappiez, 1587, Rouen.

« Pour ce qu'est des mots, je devinîmes tout d'un coup qu'hor mis mr le Curé, son vicaire, et nous qui sommes le magister de pus de trois Paroisses, le reste n'y entendrait guères pus que rian, parce quin savent pas comme t'est-ce quon parloye à l'accadémie, et que surement le sien qui l'a fait en ferait ben encore un autre tout pareillement semblable. Or c'est pour que tout le monde, ignorans et autres, ayent leux part de ça, que jen avons brassé une espèce promptement en not langage, en façon de supplément au vôtre ; je vous l'enveyons pour l'y joindre. Si queuqu'un le blâme, je dirons que j'avons fait ce que j'avons pu, mais que je ne sommes pas obligeais d'en savet autant que des chaloines qui avons le temps entre le déjeuné, le diné, le gouter et le souper, d'apprendre leux matines par cœur. »

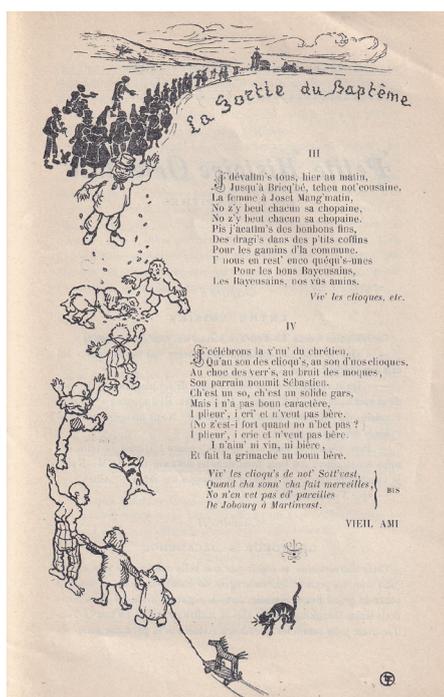
Addition au mandement du vénérable Chapitre de Lisieux, 1760, Lisieux.

« O cha, n'importe, Cattelotte, quitton la qualitay de Monsieu et de Madame la Quiole, n'o se passe mieux de cha que de pain, et no réjouissons que note richesse n'a point durai pu longtems ; car j'eussions ressemblay pût être à la Grenouille d'Isope, qui s'enflit tant pour devenir aussi grosse que son compere le Bœuf qu'à crevit sur le pray pu réde qu'un bâton. »

La Farce des Quiolards, vers 1690, Rouen.



Chant rial, 1622, Rouen, Adrien Morront © Patrice Lajoie



La Sortie du baptême, 1898 © Patrice Lajoye

« Regardez-la donc cette sainte N'ytouche atou sa douce voix ! Je t'ai déjà dit que je ne veux pas que tu parles comme cha ; je ne sîmes pas des messieurs, entends-tu ? (Victoire rougit.) Ah ! cha, tu vas m'achever men ménage ; — je reviendrai tatôt te trachier, car j'allons avae affaire de té, entends-tu, petite fainiante ! »

Jean Fleury, Victoire, drame en trois actes, 1834, La Hague.

« Écoutez, l'z'amis, dit Lolo-les-Cordes, qui était sorti ingonito, et qui rentrait, un gros livre à la main. Écoutez, j'tenons Cuistre. Voici l'Dictionnaire de la langue française, acheté tout flambant neuf, chez Alléluia, en 1877. Ce citoyen d'livre-là sait tout. — Attention : A, pas ça — B, pas ça — C, ça commence — Cocasse, ça qu'approche — Cuistre, le v'là, ma fé, en corps et en âme. Écoutez, écoutez, nom de diousse,

c'est mé qui lit : Cuistre, ça veut dire : Malotru, polisson, goujat ; homme mal élevé, grossier, pédant, queue litanie ! Eh bien, la compagnie, en savez-vous à cette heure ? V'là l'pot aux roses découvert. Ah ! s'il l'est du coup, fit Lolo-les-Cordes, c'est un joli pot qu'vot'pot ! Vrai, comme j'mappelle Lolo, M. Cuistre, c'est un vilain garnement qui n'rend pas l'bonjour à ceux qui le saluent. Oh ! je l'erconnaissons bien ! »

L'Avranchin, 28 octobre 1883, Saint-Sauveur-le-Vicomte.

« La fermière, à Mathurin, qui entre en secouant sa casquette : Bin, en va sonner la crémaille et vous feïre manger à la grand'cueiller ; j'n'avez pas été longtemps en riote !... (Palpant sa blouse) J'étes à plein confondu.

Mathurin : N'm'en caôsez pas, i chait de l'iau à siaux !... Léissez

feïre, les gueïpes n'viennent point vionner à vos oreilles, et gna pas besoin d'mette des barbottiaux à la teïte des j'ments. Bonjou, la compagnie !

La fermière : Accouflous préed du feu qui mouronne sous la cende. J'vas aller qu'ri des parottes et des coïpiaux pour vous feïre eune bonne fouée qui va vous remouwer. »

Charles Vérel, Une veillée normande, 1910, Courtomer.

Langue, patois, dialectes... ?

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255)
Université de Caen Normandie

Depuis une quarantaine d'années, une sorte de querelle oppose les universitaires qui étudient et enseignent la dialectologie normande, et les militants régionalistes qui revendiquent une langue normande. Dans un autre chapitre, nous avons tenté d'expliquer qu'il est impossible de dissocier les enjeux politiques et les questions linguistiques, particulièrement en France, et combien la reconnaissance comme langue régionale – ou non – pouvait avoir d'incidence sur les actions engagées en faveur d'un enseignement dans le cadre institutionnel.

Nous allons ici essayer d'expliquer les implications de la querelle terminologique entre dialectologues et militants, et combien elle est vaine.

Perspective historique

Tous les ouvrages fondateurs pour l'étude des parlers normands rédigés au XIX^e siècle emploient le mot patois, depuis le Dictionnaire du patois normand des frères Duméril en 1849 jusqu'à l'« Essai sur le patois de la Hague en forme de glossaire étymologique » de Le Boulenger en 1897. Louis Du Bois, Henri Moisy, Charles Joret, Frédéric Pluquet, Jean Fleury, Axel Romdahl... tous usent du mot patois, mais ils le font suivre systématiquement d'une indication géographique, à l'exception des Duméril et de Dubois (repris et complété par Travers). N'y voyons pas une dépréciation, un jugement ou un mépris de la part de bons bourgeois, savants ou érudits qui se penchent sur les modes d'expression populaire. Voyons-y davantage un emploi spontané du terme qui était alors en usage dans toutes les bouches, que ce soit celles des locuteurs ou que ce soit celles des philologues avertis.

C'est à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e que le mot patois est concurrencé par deux autres

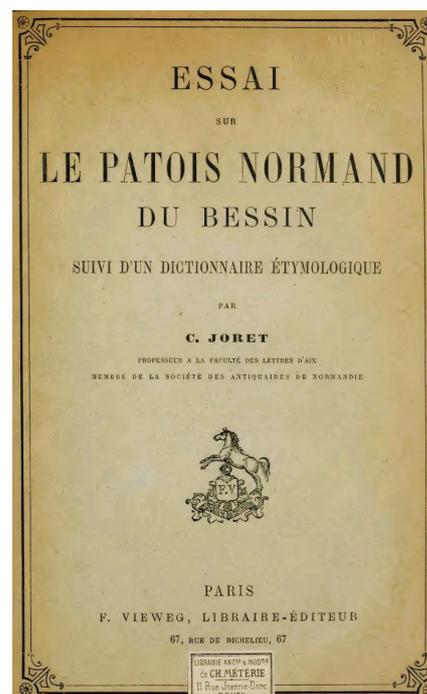
mots, langage et parler : Louis Huet, « Étude sur le langage des habitants de Condé » (1883) ; Charles Guerlin de Guer, Le Parler populaire dans la commune de Thaon (1901) ; Camille Mazé, Étude sur le langage de la banlieue du Havre (1903) ; Charles Vérel, « Dictionnaire du parler bas-normand (arrondissement d'Alençon) » (1910). Il semblerait que la connotation péjorative du mot patois, dont l'étymologie est discutée mais souvent jugée négative, comme l'ont montré depuis les travaux de John Orr, ait surgi à la conscience des linguistes, professionnels ou amateurs, et qu'ils lui aient préféré d'autres mots plus neutres.

Le mot dialecte, plus technique, a été assez peu employé dans le domaine normand, à l'exception de quelques études : Georges Métivier, Dictionnaire franco-normand ou Recueil des mots particuliers au dialecte de Guernesey faisant voir leurs relations romanes, celtiques et tudesques (1870) ou Delboulle, Glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand (1876). Sans doute a-t-on davantage réservé son usage à une approche diachronique des parlers. En revanche, dialectologie, dialectal

ou dialectologue s'imposent pour désigner la science du langage consacrée aux parlers locaux, ce qui les qualifie ou ceux qui exercent cette discipline linguistique.

L'expression « Les Parlers normands »

Le Dictionnaire historique de la langue française précise dans l'article consacré au mot patois : « Ces valeurs péjoratives (cf. jargon, baragouin) ont reculé devant le sens objectif "dialecte rural" ou "variante dialectale d'une communauté rurale précise", mais en linguistique, on lui préfère dialecte, plus neutre. » Les dialectologues qui ont exercé à l'université de Caen Normandie ont toujours eu cette vision neutre, objective, non connotée du mot patois.



Charles Joret, Essai sur le patois normand du Bessin, Paris, Vieweg, 1881.

Ils ont dans le même temps toujours refusé d'évoquer une quelconque langue normande. En effet, en tant que spécialistes de la langue française étudiée dans des approches diachronique et dialectologique, il ne leur était pas possible de considérer que les pratiques langagières en usage en Normandie pouvaient être autre chose qu'une variation de la langue française, variation essentiellement diatopique, mais qui peut aussi comporter des dimensions diastratiques, diagéniques ou diaphasiques.

Pour développer les actions définies par la Région Normandie dans sa politique linguistique, nous avons promu l'expression « Les Parlers normands ». Elle repose sur un terme neutre et descriptif, parler, mais elle est aussi dans une forme plurielle, qui permet d'induire la très grande variété de la pratique dialectale. Nous évitons ainsi les débats sans fin sur la définition de ce qu'est une langue, alors que les linguistes ne s'accordent pas eux-mêmes sur la réponse à apporter et alors que nous poursuivons tous une démarche de sauvegarde et de valorisation d'un patrimoine linguistique régional.

La langue, outil politique

Nous avons expliqué par ailleurs les enjeux du statut de langue régionale pour certains des services de l'État. Il peut également y avoir une dimension purement politique à cette question. Dans certaines régions, le fait de pouvoir employer la langue régionale dans l'espace public, dans l'espace institutionnel des collectivités territoriales, revêt une importance majeure : celle de pouvoir disposer de deux langues officielles. Que la langue régionale soit élevée au rang de langue nationale, c'est remettre en cause les fondements de la

nation tels que l'État français les a entendus depuis la Révolution française. La revendication linguistique accompagne une volonté d'autonomie régionale, voire d'indépendance.

Rien de tel en Normandie. On attribue au penseur politique normand Alexis de Tocqueville (1805-1859) un très bel oxymore, que les spécialistes essaient vainement de retrouver dans ses écrits : « Les Normands sont violemment modérés. » S'ils sont farouchement attachés à leurs droits et à leurs prérogatives, les Normands, dont la province a été rattachée au royaume de France en 1204, ne vivent pas le rapport avec l'État centralisé comme un antagonisme, un affrontement, un rapport de forces. Il en est ainsi également pour les questions linguistiques. Les aspirations qui sont les nôtres consistent à demander qu'il y ait une égalité de traitement de tous les services de l'État à l'égard des langues d'oïl, comme à l'égard de toutes les langues régionales. Mieux vaut créer des ponts et des synergies plutôt que bâtir des murs et mener des combats stériles.

La langue, un problème de conscience

Le véritable enjeu, en définitive, est celui de la conscience linguistique des locuteurs et de celle de leurs interlocuteurs. La langue régionale ou le parler local sont une composante essentielle du patrimoine personnel du locuteur natif, un élément constitutif de son identité. Ils se transmettent au sein de la famille, font partie d'un bien partagé. Ils se pratiquent dans un environnement proche, sur une aire géographique restreinte. Dans un tel contexte, les locuteurs n'ont pas véritablement à interroger leur façon de s'exprimer,

sauf lorsqu'ils sont confrontés à des interlocuteurs qui ont un système différent du leur, en particulier des interlocuteurs qui n'ont d'autre référent que la langue standard. Dans une telle situation de diglossie, peuvent naître des sentiments négatifs, des complexes d'infériorité linguistique dont le schéma a été inculqué par le cadre scolaire depuis le XIX^e siècle. Toutefois, les interactions étaient limitées pour les locuteurs natifs il y a encore quelques décennies et leur quotidien n'était que faiblement pénalisé par un défaut de compréhension ou de maîtrise de la langue de référence. Aujourd'hui, la situation est très différente : il reste peu de locuteurs natifs et ils ont en général davantage de compétences pour contrôler des situations de diglossie. En revanche, il nous semble que les semi-locuteurs et surtout les néo-locuteurs perçoivent de manière plus sensible les questions de hiérarchisation des pratiques langagières. C'est dans leur bouche que les discours les plus radicaux se font entendre, ce sont eux qui refusent certaines dénominations ou qualifications au sujet des parlers locaux.

Sans doute peut-on s'affranchir de ces perceptions négatives, qui permettent de conserver encore des appréciations erronées, comme celle qui consiste à définir les dialectes d'oïl de « français déformé ». C'est tout l'objet des actions de valorisation.

Que parle-t-on en Normandie avant la Révolution ?

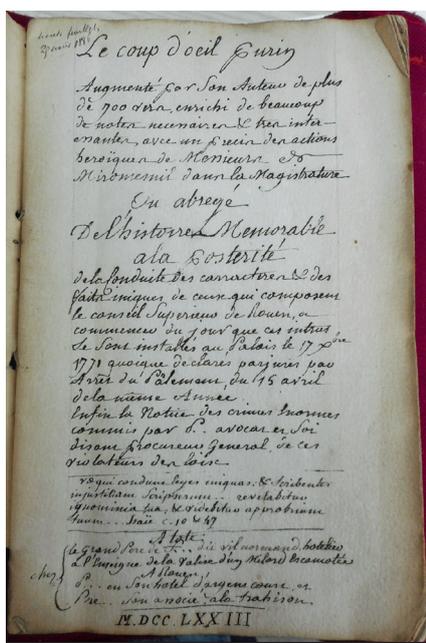
Patrice Lajoie, Ingénieur d'étude à la Maison de la Recherche en Sciences humaines de Caen, CNRS, Université de Caen Normandie

Les efforts d'analyse à caractère scientifique des parlers locaux sont exceptionnels sous l'Ancien Régime. En Normandie, en 1704, on peut noter toutefois l'initiative isolée de Claude Buffier, qui réfute le fait que le normand soit « un mauvais langage », et précise « pourquoi n'y auroit-il pas de règles pour le Normand, comme pour le François ? »

La plupart du temps, les parlers locaux sont nommés, mais de façon spontanée, non réfléchi. Les expressions employées sont alors très diverses. « Langue normande » n'est attestée que deux fois : en 1649 dans le titre d'une mazarinade soi-disant écrite en normand quand il s'agit en fait de français déguisé, et en 1685 dans une comédie d'Edme Boursault, qui se moque de la prétention d'un Normand de vouloir ouvrir une école de « langue normande ». L'expression « langage normand » est autrement plus courante. Il arrive toutefois qu'elle désigne le norrois, la langue des Vikings. Cependant, dès 1588, Charles de Bourgueville l'emploie pour désigner la langue du peuple de Caen. On peut noter aussi « gros normand », majoritairement employé au XVII^e siècle par le poète rouennais David Ferrand. On utilise aussi à Rouen « langue purinique », qui désigne alors spécifiquement le langage des ouvriers drapiers, ou plus largement celui des habitants de Rouen.

D'autres expressions ont un caractère plus flou. Au XV^e siècle, le poète Guillaume Tasserie fait parler au « quemun peuple », le « vray vulgaire normand ». Plus tard, David Ferrand parlera aussi de « langage quemun » ou de « langue vulgaire », autrement dit de langue du peuple. Deux auteurs anonymes du XVIII^e siècle, de Lisieux et de Rouen, diront aussi « not langage », ou « not jars », par opposition au français standard.

Le mot « patois » est abondamment employé depuis le XVII^e siècle par les auteurs normands. David Ferrand écrit même qu'il s'exprime dans « sen patois ». Jamais alors le mot n'a de connotation négative. Il sert en fait à désigner le langage local du peuple. C'est à partir du XVIII^e siècle, et notamment avec les Encyclopédistes, donc à Paris, que « patois » va prendre le sens péjoratif de « langage corrompu ». Mais faut-il vraiment tenir compte de l'avis de horsains ?



Le Coup d'œil purin, manuscrit, 1773
© Patrice Lajoie

Que parlent les locuteurs actuels ?

Patrice Lajoie, Ingénieur d'étude à la Maison de la Recherche en Sciences humaines de Caen, CNRS, Université de Caen Normandie

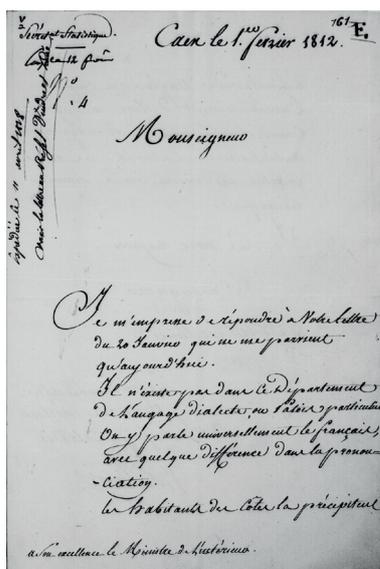
La carte 1266 de l'Atlas linguistique et ethnographique normand de Patrice Brasseur est très claire : les locuteurs natifs des parlers normands « patoisent ». « Patoiser » est en tout cas le verbe qui, sous diverses formes, est employé sur l'ensemble du territoire de la Normandie, à l'exception des îles anglo-normandes, où l'on dit pale le dgermésiens ou le jèrriais. Pour les locuteurs natifs, patoisier est naturel.

Pourtant, dans les milieux régionalistes et militants, on parle depuis quelques décennies du « loceis normand ». Le terme loceis semble apparaître pour la première fois dans les années 1960, notamment sous la plume d'André Dupont, par exemple dans L'Histouère de lus pais racontae à mes quenâles dans le loceis à nous pères (nouvelle publiée dans le Bouais-Jan en 1968 sous le pseudonyme de A.-J. Desnouettes). Mais il a tout l'air d'être un néologisme car il est totalement absent de l'Atlas, mais aussi des dictionnaires anciens, quel que soit le pays de Normandie auquel on s'intéresse. Seul Jean Fleury en 1883 atteste pour la première fois dans la Hague du mot lōcès, qui signifie « discours, conversation ». Il a aussi été noté plus tard par Éric Marie dans le Val-de-Saire. Et dans les années 1970, Patrice Brasseur a rencontré ce même mot, toujours dans la Hague, avec le sens de... « charabia » (ALN, carte n° 1267, en marge).

Il semble pour le coup délicat d'appliquer à l'ensemble de la région un mot qui n'est connu que dans deux de ses pays les plus petits, et qui plus est avec un autre sens.

Tant qu'à vouloir parler de « langue normande », autant éviter de raconter des lousges : le mot « langue » est employé tel quel, avec quelques variations phonétiques, en Normandie, à l'exception du Pays de Bray où le picard lingue est attesté (ALN, carte n° 1120, en marge).

On notera que cette forme picarde a sans doute eu une extension plus vaste par le passé : la Friquassée crotestyllonnée, au XVI^e siècle, la mentionne à Rouen, de même qu'un siècle plus tard le poète Louis Petit emploie le verbe linguier pour « parler, jaser ».



Lettre du préfet de Calvados, 1812
© Patrice Lajoie



La Friquassée crotestyllonnée, Rouen, Cousturier, 1604
© Patrice Lajoie.

Standardisation, uniformisation

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie

Quelques éléments contextuels

Lorsque le roi François I^{er} fait promulguer le 25 août 1539 à Villers-Cotterêts ses Ordonnances royales sur le fait de la justice et abbreviation des procès par tout le Royaume de France, dont les ordonnances 110 et 111 donnent obligation de prononcer, enregistrer et délivrer tous les actes officiels et de justice en « langage maternel françois », il donne à la langue une dimension institutionnelle qui est toujours en vigueur aujourd'hui. En réalité, François I^{er} n'innove pas vraiment... D'autres ordonnances similaires ont précédé, en 1490, 1510, 1531 ou 1535. Le « langage maternel françois » est aussi une réalité polymorphe : la France n'a pas alors de langue nationale, les dialectes sont majoritaires et cohabitent avec des usages écrits en permanente évolution, sujets à des tendances variées. Il s'agit plutôt de proscrire l'emploi officiel du latin... mais ce n'est qu'entériner un état de fait : depuis le début du XIII^e siècle, il n'a cessé de décliner dans les actes juridiques, seules les chancelleries religieuses le maintiennent encore.

La création de l'Académie française en 1635 doit imposer le bon usage, mais cela ne concerne qu'une élite sociale et intellectuelle très minoritaire.

La Révolution française va connaître une évolution des rapports à la langue comparable à l'évolution des idées politiques. Si, généreusement, le 14 janvier 1790, l'Assemblée nationale française décide de « faire publier les décrets de l'Assemblée dans tous les idiomes qu'on parle dans les différentes parties de la France » sur proposition du député François-Joseph Bouchette

(1735-1810), le concept de nation qui peu à peu s'impose s'accompagne de la nécessité de l'emploi d'une langue commune, rendant possible une république « une et indivisible ». Bertrand Barère (1755-1841), membre du Comité de salut public, promeut l'existence d'une langue nationale dans son Rapport du Comité de salut public sur les idiomes (27 janvier 1794). Il est suivi par l'abbé Henri-Baptiste Grégoire (1750-1831), député à l'Assemblée nationale, qui entreprend en 1790 de faire un état des lieux linguistique et qui remet le 4 juin 1794 un Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française. Le titre se suffit à lui-même et il donne une perspective historique à des réflexes encore en vigueur de nos jours par rapport aux langues régionales et aux parlers locaux. Ce seront cependant les lois scolaires de François Guizot (1833) et Jules Ferry (1882) qui imposent l'usage d'un français normé : son enseignement est obligatoire et s'appuie sur des outils pédagogiques efficaces.

La conscription et les deux conflits mondiaux, les avancées technologiques (transports, communications...) assureront le succès d'une langue nationale admise comme telle dans l'esprit et la pratique de tous. Durant les Trente Glorieuses, la société évolue considérablement : l'agriculture devient intensive, elle se mécanise et s'appuie sur la chimie ; la reconstruction et le développement de l'industrie favorisent l'exode rural ; la scolarisation massive permet une évolution socio-professionnelle des nouvelles générations, qui passe d'abord par une bonne maîtrise de la langue de référence ; les médias modernes, comme la radio et la télévision, donnent à entendre un usage standardisé de la langue, sans grande diversité lexicale et sans accent régional... Cet ensemble de

faits va provoquer une rupture brutale de la transmission des langues régionales et des parlers locaux au sein des familles : désormais, les parents adoptent un usage domestique du français standard, peu d'enfants deviendront des locuteurs natifs de ce qui constituait pourtant la véritable langue natale de leurs ascendants. L'évolution linguistique naturelle se traduit donc par un déclin constant de la pratique dialectale, en Normandie aussi.

Les paradoxes de l'action militante

Face au déclin des langues régionales et des parlers locaux, la réplique va naître dans de nombreuses régions. Pour des acteurs de la vie culturelle et intellectuelle comme pour certains locuteurs natifs, il est évident qu'il s'agit de préserver un patrimoine culturel immatériel. Les moyens mis en œuvre méritent toutefois réflexion...

La réponse qui s'impose partout est en effet un enseignement de la langue régionale, auprès du public scolaire avant tout, mais aussi auprès des adultes. Les ikastolas basques apparaissent en 1960, les écoles Diwan en Bretagne en 1977, les écoles ABCM *Zweisprachigkeit* en Alsace en 1991... Le corollaire fréquent à cet enseignement est l'apparition d'une forme unifiée de la langue régionale ou des parlers locaux : il paraît difficile, sinon impossible, de transmettre à un large public, sur une étendue géographique importante, les diversités et les variétés propres à toute langue ou pratique langagière. Le basque unifié date de la fin des années 1960, le breton unifié suit la logique du *peurunvan*, graphie unifiée du breton élaborée dans les premières décennies du XX^e siècle et instaurée dès 1941, l'orthal est adopté en 2008 en Alsace... ▶

► En Normandie, il n'y a pas eu de tentative de standardisation ou d'unification des parlers locaux. Cependant, Fernand Lechanteur (professeur agrégé d'allemand, linguiste) réfléchit dès la fin des années 1940 à un système d'unification et de rationalisation de l'orthographe, qu'il applique pour la première fois en 1951 pour éditer les Œuvres choisies de Louis Beuve. Ce système a ensuite été complété et perfectionné par des membres de l'association Parlers et traditions populaires de Normandie, fondée par le même Lechanteur en 1968, et par des membres de l'association Université populaire normande du Cotentin à Cherbourg. Dans l'esprit de son concepteur, pourtant, elle était inspirée par les parlers du Cotentin et n'avait pas forcément vocation à s'imposer pour transcrire l'ensemble des parlers normands : « [...] une petite équipe s'est efforcée de créer pour le Cotentinais une orthographe intelligible aussi ordonnée que possible et assez souple pour recouvrir tant bien que mal les variétés de nos patois locaux. [...] Bien entendu nous ne chercherons pas à imposer cet usage à nos amis cauchois ou ornais [...] » (revue Parlers et traditions populaires de Normandie, n°1, 1968).

Bien évidemment, le fait d'enseigner pour sauvegarder n'est pas condamnable en soi. Mais il n'est pas neutre non plus. Le fait dialectal, comme la langue régionale ailleurs, relève de la sphère familiale, de l'imprégnation et de l'intime. On sait son patois parce c'est ce qui a été transmis depuis la naissance dans l'environnement le plus proche, on parle son patois, mais on n'apprend pas le patois. Il paraît évident à tout le monde que la maîtrise d'une langue étrangère ne peut se satisfaire d'un apprentissage seulement scolaire : les séjours linguistiques sont reconnus comme le passage obligé d'une pratique orale véritable. Pourtant, l'enseignement des langues régionales et des parlers locaux reste scolaire, théorique, déconnecté de la réalité du fait linguistique... quand il ne le trahit pas. Aujourd'hui, les langues régionales pour lesquelles on a développé une forme unifiée suscitent une réflexion légitime. Sous prétexte de défendre un patrimoine régional menacé par une langue standard imposée par un État centralisé, on a

adopté les mêmes armes que cet État et l'on a produit les mêmes effets. C'est-à-dire que l'on a fait disparaître la variété dialectale et que l'on a inculqué une forme unifiée, une novlangue, par le biais d'un enseignement scolaire. Les néo-locuteurs ne peuvent pas réellement discuter avec leurs grands-parents, locuteurs natifs, puisqu'ils ne parlent pas la même chose. L'apprentissage d'une langue régionale dans un tel contexte devient ce qu'il est déjà par nature : une discipline scolaire comme une autre, qui participe de la réussite de l'élève dans son cursus, mais qu'il ne s'approprie pas réellement. Dans le temps hors-scolaire, l'emploi de la langue régionale est minoritaire, anecdotique ou ludique. Pourtant, l'investissement financier consenti par les collectivités locales et par l'État – auquel, néanmoins, on reproche toujours de ne pas faire assez – dans ces formations est parfois considérable.

C'est pourquoi il nous semble que les enseignants qui pourraient intervenir dans les établissements dans le temps scolaire (voir L'enseignement des parlers normands face aux freins réglementaires) doivent bénéficier au préalable d'une formation solide, théorique et pratique, et se perfectionner ensuite pour être en mesure de transmettre un parler local aussi authentique que possible, au plus près de la réalité culturelle et linguistique d'un espace géographique donné. La refondation du DUEN est ainsi une première étape.

Entretien avec Hervé Morin

Depuis 2019, la Région Normandie a engagé une politique de sauvegarde et de valorisation des parlers normands. Entretien avec le président de la Région, Hervé Morin. Propos recueillis par Stéphane Lainé

Pourquoi la région Normandie s'est-elle engagée dans une politique linguistique ?

J'ai la chance d'être le premier responsable politique à présider une Normandie réunifiée. Vous ne pouvez pas imaginer à quel point la Normandie a souffert d'avoir été divisée en deux régions pendant plusieurs décennies ! À tous points de vue. La réunification a permis à la Normandie de retrouver son espace géographique, historique et culturel, son espace naturel. Je regrette d'avoir mis deux ans à initier la politique linguistique de la région, parce que la réunification a mis du temps à se faire, mais cette politique était nécessaire.

En quoi, pourquoi cette politique linguistique est-elle nécessaire ?

Je rêve que notre région déploie davantage tout son potentiel et relève les défis de demain, que l'esprit de conquête dont Guillaume [le Conquérant] est le plus bel exemple coule à nouveau dans nos veines. J'ai pu observer ce qui se passe dans d'autres régions françaises, en Corse, au Pays basque ou chez nos voisins bretons. La force de la Bretagne, c'est que le Breton pense d'abord « Bretagne ». Eh bien nous, Normands, il faut que nous pensions toujours davantage « Normandie ». Ça n'empêche pas d'aimer son pays, d'être patriote. L'un n'est pas incompatible avec l'autre. Mais je trouve que le plus grand atout de cette réunification, c'est le côté immatériel, si tout le monde a un réflexe « Normandie ». Or, le patrimoine immatériel, c'est avant tout une langue. Il convient donc de tout faire pour la sauvegarder et la valoriser.

Expliquez-nous...

La Normandie, c'est bien autre chose que les fermes à colombages, les vergers de pommiers et les vaches. La Normandie est en effet beaucoup plus riche et diverse que cette image d'Épinal. La variété des territoires y est très grande, depuis le Pays de Caux jusqu'au Cotentin, du Pays d'Ouche au Pays d'Auge, du Bessin à l'Avranchin, du Roumois au Domfrontais... Tous ces territoires partagent une culture commune, mais chacun a développé des caractéristiques qui lui sont propres, que cela concerne l'agriculture ou la pêche, la gastronomie ou l'architecture, et bien sûr aussi la langue, le parler local. Sauvegarder et valoriser la connaissance de tout ce patrimoine immatériel, c'est rendre leur fierté aux Normands. Cet enracinement n'est pas nécessaire par nostalgie, mais pour bâtir l'avenir. Grâce à une politique comme celle que nous avons engagée en faveur des parlers normands, la Normandie prend corps dans l'esprit de nos compatriotes. Cela les rend fiers et ambitieux.

Cela veut dire que les parlers régionaux font partie de votre propre culture, de votre héritage personnel, familial ?

Oui, bien sûr ! Lorsque j'ai entendu le dialectologue Stéphane Lainé – qui désormais conduit la politique de sauvegarde et de valorisation des parlers normands pour la région au sein de l'EPCC La Fabrique de patrimoines en Normandie – prononcer la conférence inaugurale de la première Rencontre des parlers normands en janvier 2019, j'ai été très ému. J'ai été heureux de retrouver des mots prononcés par mes grands-pères, des mots que je n'osais plus utiliser dans mes conversations, comme la carre pour le « coin ». On m'a souvent dit quand j'étais étudiant : « Mais qu'est-ce que tu

racontes ? » quand j'utilisais quelques mots régionaux. J'ai compris en écoutant Stéphane Lainé d'où viennent ces mots, en quoi ils font partie intégrante de la culture normande et combien il faut les protéger et en être fiers. Quand j'entends ces mots, c'est le parler local de Fatouville-Grestain et celui d'Épaignes qui me reviennent.

Qu'avez-vous décidé lors de cette première Rencontre des parlers normands ?

Nous avons décidé d'un plan d'actions qui se décline autour de trois principaux axes, sous la responsabilité d'un conseiller régional, mon ami Édouard de Lamaze : sauvegarder les parlers normands ; valoriser et développer les parlers normands ; communiquer auprès du grand public. Un Conseil Scientifique et Culturel (CSC) des parlers normands a été constitué pour garantir la qualité scientifique de l'ensemble des travaux menés dans le cadre du plan opérationnel, tant en termes de méthodologie que de contenus. Il est composé de seize membres, mêlant universitaires et locuteurs normands, venant de Normandie, de Lyon, de Toulouse, de Jersey et d'Angleterre.

Pourquoi avez-vous sollicité des universitaires ? Les membres des associations sont de bons connaisseurs et ils sont motivés, souvent.

Très franchement, c'est un sujet très difficile à aborder pour un président de Région. Je suis intuitif et affectif, j'avais besoin de comprendre. J'ai commencé à réfléchir aux actions à mettre en œuvre après avoir rencontré les responsables de la Fédération des associations pour la langue normande (FALE) et surtout lors des échanges de la première Rencontre des parlers normands. Il y a des sujets qui sont une évidence et puis il y a des sujets sur lesquels on se dit : « Mais comment je peux prendre cette histoire ? ». Il y a énormément de passion et dès lors qu'il y a de la passion, on risque de se prendre les pieds dans le tapis. J'ai compris qu'il fallait un fondement scientifique à notre action, parce que le but ce n'est pas de faire du folklore, encore moins de l'identitarisme. D'abord, sur certains dossiers comme les panneaux de communes, il y a des cadres juridiques et réglementaires que nous ne pouvons pas ignorer. Ensuite, d'autres dossiers sont politiques et délicats, comme la reconnaissance du normand par l'Éducation nationale comme une langue régionale, qui pourrait être enseignée dans le temps scolaire. Enfin, une politique linguistique ne fait pas l'unanimité auprès de tous les élus, ni auprès de tous les citoyens. Certains esprits chagrins n'en voient pas la légitimité ou en contestent l'utilité. S'appuyer sur le travail de spécialistes reconnus, c'est garantir le sérieux de nos initiatives et une plus grande adhésion de tous.

Pouvez-vous nous décrire les actions que vous avez décidées ?

Je crois que c'est l'un des objets de ce numéro de Langues et cité, aussi je vais laisser aux responsables et aux spécialistes le soin de le faire. Mais je tiens quand même à dire que je suis fier de ce qui a déjà été réalisé depuis 2019. Le projet d'atlas numérique, construit à partir de l'Atlas linguistique et ethnographique normand débuté par Patrice Brasseur en 1970, est d'une richesse culturelle absolument gigantesque. C'est un immense moyen de nous réapproprier notre patrimoine linguistique, notre culture, notre histoire, notre fierté, et c'est un projet scientifique majeur, unique en France. Les panneaux de communes en normand ont commencé à se multiplier et l'écho est très positif dans la population locale, qui se réapproprie la façon de nommer les lieux qu'avaient leurs parents ou leurs grands-parents, et que certains ont perpétuée jusqu'à aujourd'hui. La création du Diplôme universitaire d'études normandes a été un peu longue à se mettre en place, mais elle est un vrai succès. J'ai demandé qu'une version « allégée » soit accessible aux élus et personnels de la Région ; les retours sont enthousiastes. À travers tous ces exemples, je constate que progressivement un sentiment de fierté, d'appartenance au même espace culturel, de communauté de destin resurgit. Cette politique sera poursuivie car elle contribue grandement à la réussite de la Normandie et à la fierté d'être Normand.



Dévoilement officiel de plaque à Brionne le 5 mars 2022. Crédits : La Fabrique de patrimoines en Normandie.

L'enseignement de la dialectologie normande à l'université de Caen-Normandie

Christophe Maneuvrier, maître de conférences en Histoire du Moyen Âge, Directeur de la Maison de la recherche en sciences humaines, Université de Caen Normandie

L'université de Caen fut l'une des premières à offrir un enseignement de dialectologie, quinze ans seulement après l'élection comme maître de conférences à l'École Pratique des hautes études du « père de la dialectologie », Jules Gilliéron, un Suisse qui avait étudié la philologie à Neuchâtel et Bâle. Elle est aujourd'hui la seule à proposer des enseignements de dialectologie normande, en formation continue et initiale. L'histoire de ces enseignements n'a pas toujours été un long fleuve tranquille.

UNIVERSITÉ DE CAEN

FACULTÉ DES LETTRES

DIALECTOLOGIE NORMANDE

M. Charles GUERLIN DE GUER

Les Mardis, à 5 heures 1/4^h

- 1^{re} Leçon. — Introduction générale à l'étude des parlers normands.
2^e Leçon. — Les méthodes de transcription du patois : l'Alphabet phonétique de MM. Gilliéron et Rousselot.
3^e Leçon. — Étude des sons. — Les mots *blé, clef, poiré, moi, doigt, soif, de quoi, soleil, geai*, etc., dans quelques parlers de l'arrondissement de Falaise.
4^e Leçon. — Étude des sons (*saïté*). — Les verbes en — *are* devant palatale. Le suffixe — *arion* : les mots *parier, menuisier, toilier, prunier*, etc., dans deux parlers de l'arrondissement de Falaise.

¹ Le Cours a été ouvert le mardi 6 décembre 1898. La 5^e leçon s'est faite le mardi 11 janvier 1899.

Revue des parlers normands n° 5, août-octobre 1898.

Un pionnier : Charles Guerlin de Guer

C'est par une délibération du conseil de la Faculté des Lettres en date du 23 mai 1898 que l'université décide la « création d'un cours de dialectologie normande » assuré par Charles Guerlin de Guer (1871-1948), disciple de Gilliéron. Il ne s'agit encore que d'un cours de deux heures par semaine « dont une leçon publique pendant la saison ». Une subvention annuelle de 1500 francs est également décidée, somme importante puisqu'elle correspond au salaire d'environ 600 journées de travail d'un ouvrier spécialisé. Il précise cependant que le recours à « la générosité des pouvoirs régionaux ou locaux, des sociétés savantes de Caen ou de la province » serait le bienvenu¹. En juin 1898, Guerlin de Guer obtient le soutien de la Société des Amis de l'Université et le premier cours a lieu le 6 décembre 1898². Il ne s'agit encore que d'un cours libre, hors cursus, mais il connaît un vrai succès puisque dans une lettre adressée à Gaston Paris, Guerlin de Guer indique que plus de cent personnes ont assisté à son premier cours³. Cette correspondance avec le célèbre

académicien montre que la création du cours de dialectologie avait bénéficié de son soutien. Toutefois, les relations de Guerlin de Guer avec les autorités de la Faculté des Lettres semblent s'être rapidement détériorées. En 1899, il publie dans la Revue Internationale de l'Enseignement un article sur l'enseignement de la dialectologie normande qui fait l'objet d'une mise au point sévère du doyen de la Faculté des Lettres⁴. En juillet 1899, le conseil de l'université lui refuse une nouvelle subvention, son cours n'est pas renouvelé, et il lui est même interdit d'afficher ses activités dialectologiques dans les couloirs de l'université. Il déplace alors son cours de dialectologie à l'École normale d'instituteurs de Caen où il enseigne l'année suivante. En 1901, il devient précepteur d'un des pages du tsar de Russie, dont le père est directeur du personnel au Ministère de l'Intérieur et chambellan. Docteur en 1902, il est par la suite professeur dans plusieurs lycées français, puis entre à la faculté des Lettres de Lille, en 1924, où il effectue toute sa carrière universitaire. Éloigné de la Normandie, celui qui a été qualifié de « père de la dialectologie normande » par Patrice Brasseur se consacre désormais à l'étude des parlers du Nord.

Les « Quarante glorieuses » de la dialectologie normande (1960-2001)

Agrégé d'allemand, passionné de littérature patoisante, Fernand Lechanteur (1910-1971) est un personnage singulier. Érudit à la fois proche de militants régionalistes et d'universitaires influents, il publie de

nombreuses notes sur la dialectologie normande. En 1960, il est chargé d'un cours de « dialectologie et d'ethnographie normande » à l'université de Caen sur lequel on ne sait que peu de choses⁵.

Trop occupé par ses fonctions de professeur au lycée Malherbe à Caen où il arrive l'année suivante, il doit cependant y mettre fin rapidement. La création de cet enseignement doit beaucoup à Michel de Boüard, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des Lettres depuis 1954. C'est lui, dès 1944, qui avait sollicité Fernand ▶

► Lechanteur pour rédiger un chapitre sur la dialectologie normande dans un volume intitulé *Les Études normandes. Exposés et méthodes*. Ce lien entre histoire et dialectologie ne cessera dès lors de se renforcer, dans la recherche et l'enseignement.

C'est encore grâce à Michel de Boüard que l'enseignement de la dialectologie normande revient au sein de la Faculté des Lettres au milieu des années 60. Né en 1925 à Quettehou (Manche), René Lepelley avait effectué des études de grammaire et d'histoire de la langue à la Sorbonne avant d'enseigner au lycée de Tunis puis à Bayeux. Entré comme assistant à l'université de Caen en 1964, il soutient en 1971 une thèse d'État sur *Le Parler normand du Val de Saire*. En 1966, il crée, avec quelques étudiants, un groupe de travail nommé le Cercle de dialectologie normande, dont le premier but est « de prolonger par des exercices pratiques, l'enseignement de la philologie donné à la Faculté⁶ ». La recherche et l'enseignement étant pour lui indissociables, il reprend en 1968 le chantier de l'Atlas linguistique et ethnographique normand et ouvre, en 1969, le premier enseignement moderne de dialectologie normande.

Entre 1967 et 1993, une cinquantaine de travaux de recherche (mémoires et thèses) sont réalisés sous sa direction⁷. Il forme ainsi de nombreux chercheurs, dont Patrice Bresseur qui, après quelques années passées au CNRS pour réaliser l'ALN, devient professeur de Sciences du langage à l'Université d'Avignon de 1995 à 2012 et Catherine Bougy, qui succède à René Lepelley après son départ en retraite.

En 1982, René Lepelley crée avec quelques enseignants d'autres disciplines (historiens, latinistes, géographes, littéraires, etc.) le premier diplôme universitaire d'études normandes (DUEN) au sein duquel la dialectologie normande tient une place importante. L'interdisciplinarité étant une donnée fondamentale du diplôme, le DUEN est très logiquement confié à l'Office universitaire d'études normandes qui s'installe dans la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, dès son ouverture en 1994. Le DUEN est ouvert chaque année jusqu'en 2017 grâce à la mutualisation d'enseignements

de licence de plusieurs formations et à l'ouverture de deux enseignements spécifiques, l'un sur la musique traditionnelle confié à Pierre Boissel (un dialectologue formé par René Lepelley, également violoniste), et l'autre sur la dialectologie. Très volumineux en heures d'enseignement, de moins en moins lié à la recherche à partir du départ en retraite de Catherine Bougy (2012), et en proie au vieillissement de l'équipe enseignante, le DUEN peine à trouver son public et finit par disparaître en 2017.

Le renouveau récent de l'enseignement de la dialectologie normande

Après des années difficiles, la dialectologie normande a retrouvé droit de cité à l'université à travers un Diplôme d'université (DU) pluridisciplinaire de 80 heures et une formation certifiante, elle aussi pluridisciplinaire, de 35 heures.

¹ Archives départementales du Calvados, T1152. Nous remercions vivement Fabrice Poncet pour nous avoir signalé ce document.

² Bulletin des parlers du Calvados, n°1 bis, juillet 1897, p. 15 ; Bulletin des parlers du Calvados, n° 4/5, 1898, p. 119.

³ Correspondance de Gaston Paris. I-XXXIV Lettres adressées à Gaston Paris. BnF, NAF 24441, f. 389 r-397.

⁴ « Les enseignements régionaux en France. Le « Bulletin des parlers normands » - Le cours de dialectologie normande à l'université de Caen », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 37, Janvier-Juin 1899, p. 514-515. La réponse du doyen Lemerrier est publiée dans : « Correspondance », *Revue internationale de l'enseignement*, tome 38, Juillet-Décembre 1899, p. 150.

⁵ Winther André, « Un pionnier des Études Normandes : F. Lechanteur », *Études Normandes*, 33^e année, n°4, 1984. De Rouen au Havre et à Caen, p. 73.

⁶ « René Lepelley », *Cahier des Annales de Normandie* n°26, 1995. Mélanges René Lepelley, p. 7-18.

⁷ Id.

Le Diplôme universitaire d'études normandes (DUEN)

Le DUEN a réouvert en 2023 dans une nouvelle formule. Cette formation diplômante de 80 heures est composée de quatre modules : institutions et droit normand, dialectologie normande, histoire de la Normandie, ainsi qu'un quatrième module interdisciplinaire consacré à la découverte des sources et des méthodes de la recherche universitaire en sciences humaines. Ouvert à la formation initiale et à la formation continue, le diplôme est accessible aux étudiants et étudiantes titulaires d'un baccalauréat et, pour les non-titulaires, soit par validation des acquis professionnels, soit sur dossier et entretien individuel.

Le diplôme s'adresse en particulier aux professionnels du tourisme, de la culture et du patrimoine, mais aussi aux juristes (la connaissance du droit coutumier normand, qui persiste aujourd'hui dans les îles anglo-normandes, est toujours un prérequis obligatoire pour les juristes souhaitant s'inscrire au barreau de l'île de Guernesey) ainsi qu'à tous les passionnés de la Normandie.

Le module de dialectologie est

de 24h mais cette discipline est également présente pour plusieurs heures au sein du module interdisciplinaire. Il s'agit d'un enseignement de découverte qui permet de situer les parlers de Normandie dans le contexte général de l'histoire de la langue française, en s'attachant à en définir les caractéristiques phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicales. Il illustre cet exposé par des documents textuels, cartographiques et oraux. Il aborde également le français régional, ainsi que l'onomastique régionale et évoque la littérature dialectale, depuis les origines jusqu'à la production contemporaine, en réservant une place particulière au corpus des légendes. Il présente encore les caractéristiques des chansons traditionnelles, initie les étudiants aux techniques de collectage et propose aux étudiants de mettre en application les connaissances acquises lors d'un court travail de recherche, qui sert d'évaluation finale.

Le succès du DUEN, qui accueille une quinzaine d'étudiants chaque année, n'a pu être possible que grâce au soutien de la Région Normandie qui a permis d'obtenir une large couverture médiatique au niveau régional (presse écrite, ►



Remise des diplômes du DUEN et des attestations de la formation certifiante "Sensibilisation à la culture normande" en 2023. Crédits : ©DircomUnicaenALC.

► radios, télévisions). Il s'explique également par l'ouverture du diplôme à la formation continue, qui permet d'équilibrer le coût de fonctionnement. De nombreux collègues avaient en effet, lors d'un conseil d'UFR de 2022, émis des réserves sur l'intérêt de ce diplôme et sur la viabilité de son modèle économique.

La dialectologie dans la formation certifiante : « Sensibilisation à la culture normande »

C'est encore à la demande de la Région Normandie qu'une formation certifiante interdisciplinaire de 35h (dialectologie normande, histoire du droit et des institutions normandes, histoire de la Normandie) a été ouverte. Deux sessions réunissant à chaque fois une quinzaine de stagiaires ont été réalisées en 2023 pour des agents de la Région Normandie. Deux autres, prévues en 2024, seront ouvertes aux agents et aux élus de la Région ainsi qu'aux agents de « Normandie Attractivité », l'agence d'attractivité de la Normandie.

Il s'agit là encore d'un autre succès : non seulement la formation a su trouver son public mais elle a permis de convaincre l'université de son bien-fondé puisqu'elle est largement bénéficiaire d'un point de vue financier. Il s'agit même actuellement de la seule action de formation continue proposée par l'UFR.

Conclusion

Depuis plus d'un siècle, l'enseignement de la dialectologie a toujours été le fait d'une poignée d'infatigables passionnés qui ont su trouver, dans l'université et en dehors, les soutiens nécessaires à sa création ou à son maintien. Charles Guerlin de Guer a pu profiter de l'enthousiasme lié à la naissance d'une nouvelle discipline – la dialectologie –, puis Fernand Lechanteur et René Lepelley ont bénéficié du puissant soutien de Michel de Bouïard qui ne concevait l'histoire qu'à travers les dialogues que cette discipline pouvait entretenir avec l'archéologie, l'ethnographie et la dialectologie. Depuis trente ans, le rôle joué par la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, dont l'une des missions est d'encourager l'interdisciplinarité, a été décisif dans le maintien de cet enseignement souvent menacé par les difficultés budgétaires de l'université. Toutefois, malgré ses succès récents, l'enseignement de la dialectologie à l'université reste fragile car il repose intégralement sur le dernier docteur en linguistique et dialectologie formé par René Lepelley. Pour s'inscrire dans la durée et s'ancrer dans le paysage universitaire, il doit s'appuyer sur des programmes de recherche internationaux et interdisciplinaires mais aussi se rendre toujours plus visible à travers de nombreuses actions de communications. Il reste à convaincre l'ensemble des partenaires de l'urgence à former de nouveaux docteurs pour continuer à faire vivre une discipline et entretenir les savoirs produits depuis près d'un siècle et demi.

L'enseignement normands face aux

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie

Dès les années 1960, les institutions européennes se préoccupent des langues régionales et minoritaires. En octobre 1981, la Recommandation 928 de l'Assemblée parlementaire sur les Problèmes d'éducation et de culture posés par les langues minoritaires et les dialectes en Europe pose les premières bases d'une convention qui prendra forme dans la résolution 192 de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en mars 1988. Elle aboutira à une Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, un traité européen adopté lors de la 478^e réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 25 juin 1992 et ouvert à la signature le 5 novembre suivant à Strasbourg.

On sait ce qu'il adviendra de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en France. Le lendemain de son adoption par le Conseil de l'Europe, le 26 juin 1992, l'article 2 de la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 est modifié, un alinéa est ajouté qui indique : « La langue de la République est le français. » En avril 1999, Bernard Cerquiglini, alors Directeur de l'Institut national de la langue française, remet aux ministres

de l'Éducation nationale et de la Culture un rapport sur les langues de France. Il établit une liste de 75 langues de France et précise notamment : « Que l'on adopte, pour expliquer sa genèse, la thèse traditionnelle et contestable d'un dialecte d'oïl (le supposé francien) "qui aurait réussi" aux dépens des autres, ou que l'on y voie la constitution très ancienne d'une langue commune d'oïl transdialectale, d'abord écrite, puis diffusée, le français "national et standard" d'aujourd'hui possède une individualité forte, qu'a renforcée l'action des écrivains, de l'État, de l'école, des médias. Il en résulte que l'on tiendra pour seuls "dialectes" au sens de la Charte, et donc exclus, les "français régionaux", c'est-à-dire l'infinie variété des façons de parler cette langue (prononciation, vocabulaire, etc.) en chaque point du territoire. Il en découle également que l'écart n'a cessé de se creuser entre le français et les variétés de la langue d'oïl, que l'on ne saurait considérer aujourd'hui comme des "dialectes du français" ; franc-comtois, wallon, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon-morvandiau, lorrain doivent être retenus parmi les langues régionales de la France ; on les qualifiera dès lors de "langues d'oïl", en

les rangeant dans la liste. » Le Conseil constitutionnel, saisi pour savoir si la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires nécessite une révision de la Constitution, décide que ladite charte comporte des clauses contraires à la Constitution en s'appuyant sur le fameux article 2 : « La France méconnaîtrait les principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi, d'unicité du peuple français et d'usage officiel de la langue française. » Ce jugement est confirmé par le Conseil d'État en 2013. La charte est donc signée par l'État français le 7 mai 1999, mais elle ne sera jamais ratifiée, malgré une tentative de modifier la Constitution en 2014-2015 : le texte est finalement rejeté par le Sénat le 27 octobre 2015.

Le ministère de la Culture fonde aujourd'hui son action sur le Rapport Cerquiglini de 1999. Ainsi, le Rapport présenté à la ministre de la Culture et de la Communication par le Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne en juillet 2013 indique comme langues régionales dans l'Hexagone : « Basque, breton, catalan, corse, dialectes allemandique et francique (alsacien et

francique mosellan), flamand occidental, francoprovençal, langues d'oïl (franc-comtois, wallon, champenois, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, lorrain, bourguignon-morvandiau), occitan ou langue d'oc (gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin), parlers liguriens. »

Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas les mêmes principes. Il n'est pas resté indifférent à la question linguistique, pourtant. La loi 51-46 du 11 janvier 1951, dite loi Deixonne, autorise l'enseignement facultatif de certaines langues régionales : le basque, le breton, le catalan et l'occitan. Des décrets ultérieurs ajouteront le corse (1974), le tahitien (1981), les langues régionales d'Alsace (1988), les langues régionales des pays mosellans (1991), les langues mélanésiennes (1992) et le créole (2002). De nombreuses circulaires publiées dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale suivront, en 1966, 1969, 1971, 1975 (« Loi Haby »), 1975 encore, 1976, jusqu'à la circulaire 82-261 du 21 juin 1982, dite « Circulaire Savary », qui organise les enseignements de langues et cultures régionales de la maternelle à l'université et autorise les expérimentations, ►

des parlers : freins réglementaires

► comme les ouvertures de classes bilingues. D'autres circulaires continueront d'être prises, jusqu'à celle du 14 décembre 2021. Cette dernière rappelle d'abord les dispositions précédentes : l'article 2 de la Constitution ; l'article 75-1 de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui dispose que "les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France" ; l'article L. 312-10 du Code de l'éducation qui établit que "les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage" et que "cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité". La circulaire indique ensuite les nouvelles dispositions : « La loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion conforte l'enseignement des langues régionales tout au long du parcours scolaire de l'élève, dans le premier et le second degré, en son article 7 : l'introduction de l'article L. 312-11-2 dans le Code de l'éducation précise ainsi que "la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou

partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves." ». Elle précise enfin et surtout quelles sont les langues régionales qui peuvent être enseignées dans le temps scolaire : « Cet enseignement s'applique au basque, au breton, au catalan, au corse, au créole, au gallo, à l'occitan-langue d'oc, aux langues régionales d'Alsace, aux langues régionales des pays mosellans, au francoprovençal, au flamand occidental, au picard, au tahitien, aux langues mélanésiennes (drehu, nengone, paicî, ajië), au wallisien, au futunien, au kibushi et au shimaoré. »

Cette circulaire consacre une sorte de « retour de bâton » : la langue nationale, construite à partir des dialectes d'oïl, s'est imposée à l'ensemble du territoire national au cours des siècles, souvent de manière autoritaire et par volonté politique ; aujourd'hui, les héritières des dialectes d'oïl, qualifiées depuis le Rapport Cerquiglini de langues d'oïl, sont dévaluées par l'Éducation nationale en raison de leur trop grande proximité avec la langue standard et seules deux d'entre elles ont le droit d'être considérées à part entière comme des langues : le gallo et le picard. Pourquoi

seulement celles-là ? Pourquoi une telle inégalité de traitement ? Ces questions feront l'objet de plusieurs échanges épistolaires entre le président de la région Normandie, Hervé Morin, et le ministre de l'Éducation nationale d'alors, Jean-Michel Blanquer, entre novembre 2021 et novembre 2022. Le ministère indique qu'il « envisage d'évaluer à nouveau l'intérêt de la reconnaissance d'autres langues locales. » Il donne les critères d'évaluation : « [...] l'étendue de l'aire géographique concernée par la pratique de la langue, la proximité éventuelle de la langue avec d'autres langues déjà enseignées, le nombre de locuteurs, le vivier d'élèves intéressés, la ressource enseignante disponible, le corpus littéraire existant, etc. » Qu'en penser ? La Normandie s'étend sur 29 906 km² : c'est une superficie trois fois et demie supérieure à celle de la Corse, plus importante que celle de la Bretagne (27 208 km²), assez comparable à celle des Hauts-de-France, de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur ou des Pays de la Loire. La Normandie côtoie la Picardie et la partie gallésane de la Bretagne, avec lesquelles elle partage de nombreuses caractéristiques linguistiques ; or le picard et le gallo ont le droit d'être enseignés dans le temps

scolaire. Le nombre de locuteurs est une argutie : il n'existe aucune statistique d'ensemble sur la pratique de la plupart des langues régionales et des parlers locaux, hormis le recensement de l'INSEE de 1999 (enquête Famille de l'INED). Le vivier d'élèves intéressé existe : encore faudrait-il qu'il soit évalué, ce qui n'a jamais été fait. Le corpus littéraire est abondant et très ancien, comme le montre le projet Paroles de Normands que nous menons à l'université de Caen Normandie. Il demeure comme seul argument recevable la difficulté de disposer d'une ressource enseignante disponible, mais l'un des objectifs de la refondation du Diplôme universitaire d'études normandes est précisément d'offrir la possibilité aux enseignants qui le souhaitent d'être correctement formés à la découverte et à la valorisation des parlers normands, voire à transmettre leur pratique orale après une formation complémentaire.

À ce jour, il n'existe donc plus qu'un seul établissement où un enseignement de découverte des parlers normands existe, mais hors « cadre de l'horaire normal » : le collège de Bricquebec-en-Cotentin, dans la Manche...

L'ATLAS LINGUISTIQUE NUMÉRIQUE DE LA NORMANDIE (ALNN)

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie

L'abbé Henri-Baptiste Grégoire (1750-1831), curé d'Embermesnil en Lorraine et député à l'Assemblée nationale, entreprend en 1790 de faire le bilan de la situation linguistique de la nation. Le 16 prairial an II (4 juin 1794), il remet un Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française de vingt-huit pages, qui a le mérite, au-delà de ses préjugés, de nous permettre d'avoir une vision, même vague, de ce que pouvait être la pratique linguistique en France à cette époque.

Après les enquêtes initiées par l'abbé Grégoire dans la dernière décennie du XVIII^e siècle, une autre enquête est commandée en 1806 par le ministère de l'Intérieur. Un haut fonctionnaire, Charles Etienne Coquebert de Mombret, demande aux préfets de faire transcrire un texte de référence, la « Parabole de l'enfant prodigue » (Luc, XV, 11 à 32) sous ses diverses formes régionales ou locales. Les résultats de l'enquête de Coquebert de Mombret pour la Normandie sont consultables sur le site Paraboles de Normands : <https://mrsh.unicaen.fr/paraNorman/index.html>. Ce site s'intègre dans un projet plus global, intitulé Paroles de Normands et présenté dans un autre chapitre par Patrice Lajoie.

Ce n'est cependant qu'en 1883 que la dialectologie devient une science officiellement, avec la conférence sur la « dialectologie de la Gaule romane » prononcée à l'École des Hautes Études par Jules Gilliéron. Le même professeur fonde en 1887 la Revue des patois gallo-romans avec l'abbé Rousselot, déjà auteur de la première méthode d'enquêtes linguistiques.

Dix ans plus tard, Gilliéron lance le projet d'un atlas linguistique de la France, dont les enquêtes de terrain sont confiées à l'un de ses disciples, Edmond Edmont. De 1897 à 1901, celui-ci parcourt la France, ainsi que plusieurs régions voisines, il enquête dans 639 communes. Le premier volume paraît en 1902, le dernier en 1910, puis l'atlas est complété jusqu'en 1920. Le résultat est colossal : 2000 cartes et 992 cahiers.

En 1939, Albert Dauzat propose de faire un nouvel atlas linguistique de la France par régions, pour avoir une analyse plus fine de la situation linguistique. Ainsi vont naître, après le deuxième conflit mondial, de nombreux « atlas linguistiques et ethnographiques », dont la publication se poursuit encore parfois.

L'Atlas linguistique et ethnographique normand (ALN)

Un disciple de Gilliéron, Charles Guerlin de Guer, publie en 1889 un Essai de dialectologie normande, en 1896 Le Patois normand, introduction à l'étude des parlers de Normandie, avec une lettre-préface de M. J. Gilliéron puis en 1901 Le Parler populaire dans la commune de Thaon. Il fonde en 1897 le Bulletin des parlers du Calvados, devenu rapidement le Bulletin des parlers de Normandie et enfin la Revue des parlers populaires. Christophe Maneuvrier présente dans un autre chapitre le rôle important de ce chercheur pour la naissance de la dialectologie normande.

C'est également lui qui fait paraître en 1903 le premier volume d'un Atlas dialectologique de Normandie, resté unique.

Lorsque le projet d'atlas régionaux est lancé par Albert Dauzat, l'ALN est d'abord confié à Guerlin de Guer, assisté de trois enquêteurs.

À sa mort en 1948, deux enquêteurs lui succèdent : Robert Lorient (professeur à l'université de Dijon, déjà responsable de l'atlas de la Picardie avec Raymond Dubois) pour la Haute-Normandie et Fernand ▶

► Le chanteur, son ancien élève, pour la Basse-Normandie. Après vingt ans durant lesquels le projet est pénalisé par les charges trop grandes de ses responsables, l'ALN est confié à René Lepelley. Il élabore un questionnaire qu'il fait tester par trois de ses étudiants, puis il confie la réalisation du travail à l'un de ses anciens étudiants, Patrice Brasseur.

L'ALN, c'est :

- 114 points d'enquête ;
- 2700 questions ;
- 697 témoins ;
- 7 ans d'enquête, de 1970 à 1976 ;
- 5 volumes publiés, de 1980 à 2019 : 1980, 1984, 1997, 2011 et 2019 ;
- 1543 cartes ;
- un fonds d'archives déposé aux Archives départementales de la Manche (456 AV), comportant les carnets d'enquête, les enregistrements, quelques films...

L'Atlas linguistique numérique de la Normandie (ALNN)

Les données consignées dans les atlas linguistiques sont très riches. Elles le sont sur un plan linguistique pur, en termes de phonétique, de morphologie, de syntaxe et bien sûr de lexique : elles fondent ainsi les connaissances de la dialectologie. Elles sont très riches également sur un plan ethnographique, puisqu'elles rendent compte d'un monde rural désormais bouleversé, sinon disparu.

Toutes ces données sont cependant peu accessibles pour le grand public. Les atlas linguistiques sont peu répandus, difficilement accessibles au sein de bibliothèques spécialisées, et d'un usage rendu ardu par l'usage notamment d'un alphabet phonétique connu des seuls spécialistes.

L'Atlas linguistique numérique de la Normandie,

tel que nous le concevons, doit pallier ces défauts. Accessible en ligne dans le monde entier, il conservera une version cartographique et textuelle identique à l'originale (alphabet phonétique Rousselot-Gilliéron), une autre version accessible au public averti ou international (alphabet API) et une dernière version grand public (transcriptions phonologiques). Il sera enrichi des données sonores recueillies par Patrice Brasseur lors de ses enquêtes et conservées aux Archives départementales de la Manche, ainsi que par la très riche documentation iconographique conservée au sein de la Fabrique de patrimoines en Normandie (photographies issues de la Collection des musées de Normandie, photographies et films issus du service de documentation).

Ainsi, c'est un accès direct aux éléments constitutifs d'un patrimoine

et d'une culture propres à la Normandie qui seront désormais rendus possibles, n'importe où à travers le monde.

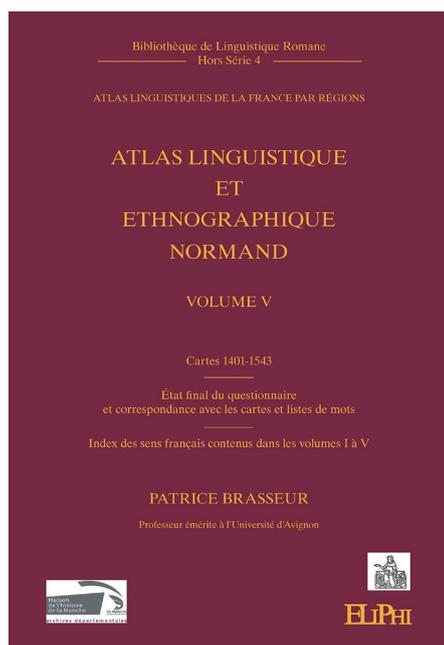
Ce projet très ambitieux est construit en partenariat avec de nombreux acteurs régionaux :

- La MRSH (Maison de la Recherche en Sciences Humaines) de l'Université de Caen Normandie ;
- Les Presses universitaires de Caen ;
- Les Archives départementales de la Manche ;
- La Fabrique de patrimoines en Normandie.

Il a reçu le soutien financier du ministère de la Culture (DRAC Normandie et Délégation générale à la langue française et aux langues de France)

L'ATLAS LINGUISTIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE NORMAND : TÉMOIGNAGE

Patrice Brasseur, professeur émérite de Sciences du langage, ICTT (EA 4277) Université d'Avignon



Patrice Brasseur, ALN, volume V, Strasbourg, ÉLiPhi, 2019.

L'enquête dialectologique pour l'ALN, un projet ambitieux commencé en 1970 et confronté à de nombreux défis, a finalement été mené à bien, après avoir surmonté quelques obstacles qui ont laissé d'autres projets similaires au milieu du gué. Elle visait à documenter les particularités linguistiques des parlers locaux normands qui, comme ailleurs, n'échappent pas à la prédominance du français. Ces parlers, bien que riches en histoire et en culture, étaient alors souvent perçus négativement par les locuteurs eux-mêmes, qui les considéraient comme un frein à leur éducation et à leur mobilité sociale. L'enquête avait donc un double objectif : saisir cette richesse linguistique et valoriser ce patrimoine auprès des communautés locales et des chercheurs. Elle a d'ailleurs bénéficié du soutien du CNRS jusqu'à la fin des années 1990. Grâce à la collaboration de 697 informateurs bénévoles, l'ALN offre une vue d'ensemble détaillée et précieuse sur les parlers normands. Malgré la prédominance croissante du français standard, cet atlas permet de préserver et de valoriser un patrimoine linguistique riche et diversifié, contribuant ainsi à la compréhension et à l'appréciation des variations dialectales et de la richesse culturelle de la région.

L'un des plus importants défis résidait dans la perception du dialecte. Si les choses semblent avoir changé, beaucoup de locuteurs, dans les années 1970, avaient intériorisé l'idée que leur parler était inférieur au français, ce qui rendait difficile l'obtention de leur collaboration. Pour surmonter cette barrière, j'ai souvent dû expliquer mon travail de manière à le rendre compréhensible et valorisant pour les informateurs. Pour cela, je présentais souvent le projet comme contribuant à un « musée de la parole », ce qui, en rejetant le dialecte à l'état de souvenir des ancêtres, paraissait suffisant pour légitimer l'enquête aux yeux des participants en leur

ôtant un complexe d'infériorité culturelle.

La crédibilité de l'enquêteur était également un facteur critique. En tant que figure extérieure et parfois perçue comme académique, le dialectologue doit gagner la confiance des locuteurs. Cela passait par une approche respectueuse et un véritable intérêt pour leur culture et leur quotidien. Le travail sur le terrain nécessitait donc non seulement des compétences linguistiques, mais aussi une sensibilité culturelle et sociale que j'avais acquise dans le monde rural de ma jeunesse.

D'autres obstacles, comme ceux qui sont liés à l'indisponibilité ou au désintérêt des informateurs, parfois aggravés par l'hostilité de leur entourage, ont dû être levés. Ces défis ont nécessité des ajustements constants de la méthodologie et une grande flexibilité dans l'approche de l'enquête.

Le questionnaire initial comprenait environ 2500 questions, que j'ai élaborées à partir des glossaires normands disponibles à l'époque. Ces questions couvraient un large éventail de domaines lexicaux et grammaticaux. Au fil des enquêtes et des interactions avec les informateurs, le questionnaire a été continuellement révisé et enrichi, atteignant environ 2700 questions. Ces ajustements étaient nécessaires pour mieux saisir les nuances des parlers normands et s'adapter aux réponses des informateurs. La flexibilité du questionnaire permettait aussi d'adapter les questions en fonction des réponses précédentes, assurant ainsi une collecte de données plus précise et pertinente, mais exigeant de nombreux retours sur le terrain.

La contextualisation des questions constitue aussi un aspect important de la méthodologie. En effet, les questions devaient être posées de manière compréhensible pour les informateurs et refléter des situations de ►

► la vie quotidienne qu'ils pouvaient facilement reconnaître et comprendre. Une bonne connaissance de la vie rurale traditionnelle était donc indispensable pour formuler les questions de manière appropriée.

L'enquête a aussi laissé la place à des questions ouvertes, permettant aux informateurs d'exprimer leurs réponses de manière naturelle et détaillée. Mais cet approfondissement, sous la forme de conversations dirigées, n'est souvent intervenu qu'après le recueil des données de l'atlas. Ces données complémentaires donnant une plus grande liberté à l'informateur sont nombreuses dans les enregistrements archivés, notamment ceux des îles anglo-normandes.

Chaque point d'enquête représente une commune, choisie pour être le mieux possible représentative de la zone agricole où elle se trouve. Cette option de principe garantit une couverture géographique large et variée, laissant peu de place aux situations atypiques qui peuvent biaiser les résultats.

Dans la tradition des atlas linguistiques régionaux, l'ALN présente les données recueillies sous forme de cartes et de listes. Les cartes permettent de visualiser la variation géographique, tandis que les listes fournissent des détails plus spécifiques sur les réponses individuelles. Dans les cartes, le choix de mettre en évidence des aires à dominantes dégagées indiquant les lexèmes identiques facilite l'identification des tendances et des particularités linguistiques régionales.

La variation linguistique

L'ALN révèle des variations phonétiques, morphologiques et lexicales significatives entre les parlers de différentes zones de la Normandie et des îles anglo-normandes.

Outre les différences dans la prononciation de certains sons et phonèmes comme [ʒ] ou [h], la variation phonétique, en lien avec l'histoire de la langue, met aussi en évidence de nombreuses isoglosses dont la plus connue est la ligne Joret, d'extension est-ouest, au nord de laquelle, par exemple, le [ʃ] du français issu du c latin a abouti à [k], comme dans vache/vaque. On peut aussi citer l'évolution des groupes [pl], [bl], etc. qui ont subi une palatalisation dans une large partie de la Basse-Normandie ou encore le traitement du

r intervocalique, notamment à Jersey, Sercq et dans le Val de Saire et le Pays de Caux.

La morphologie avec, par exemple, le traitement des finales -et/-ets ou des formes verbales a aussi fait l'objet de nombreuses observations. Quant à la syntaxe, très peu différente de celle du français général, elle présente quelques particularités locales comme, par exemple, des formes verbales non marquées, mises en évidence par Remacle en wallon et que l'on observe dans d'autres régions francophones.

C'est, au premier chef, la variation lexicale qui constitue l'objet essentiel de l'ALN. C'est à travers elle que les précurseurs comme Gilliéron à l'échelle de la France ou Guerlin de Guer en Normandie ont voulu mettre en évidence les traitements phonétiques établissant la filiation des parlers gallo-romans. Cette variation reflète néanmoins non seulement des influences historiques et géographiques, mais aussi des dynamiques sociales et culturelles variées au sein de la région. L'analyse des aires lexicales permet d'identifier des zones où certains termes sont prédominants, révélant ainsi des tendances et des particularités linguistiques propres à différentes sous-régions de la Normandie.

Extension de l'ALN et perspectives

De par sa nature, l'enquête de l'ALN s'inscrivait dans une perspective beaucoup plus large incluant la variation dialectale à l'échelle de la France (et même de l'Europe avec sa contribution à l'ALE), mais laissant de côté les vocabulaires techniques non agricoles, particulièrement celui de la pêche. Cette lacune a été comblée pour le domaine côtier avec l'Atlas linguistique des côtes de la Manche (ALCM), qui s'étend de Bray-Dunes à Saint-Quay-Portrieux, comprenant en Normandie 24 enquêtes complètes et 38 relevés partiels, avec un questionnaire de 270 questions portant exclusivement sur le vocabulaire maritime. L'ALCM est téléchargeable gratuitement : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01396668>

L'ALN permet d'étudier la variation et le changement linguistique et culturel. Ses données peuvent aussi intéresser les sciences humaines en général, notamment les historiens et les ethnologues, dans une perspective francophone. L'atlas pourrait

servir de base à des études longitudinales afin d'observer les parlers normands à plusieurs moments de leur histoire passée et à venir. Cela permettrait de mieux appréhender les dynamiques du changement linguistique et les influences contemporaines sur les dialectes locaux. De plus, l'intégration des communautés locales dans le processus de recherche et de documentation, par l'utilisation systématique des moyens techniques modernes, pourrait enrichir encore davantage les données recueillies et faciliter leur analyse et leur diffusion. La préservation de ce patrimoine linguistique passe par la sensibilisation des plus jeunes sans lesquels aucune transmission n'est envisageable.

Constituer le corpus des Le projet « Paroles

Patrice Lajoie, Ingénieur d'étude à la Maison de la Recherche en Sciences humaines de Caen, CNRS, Université de Caen Normandie

Les études concernant les textes rédigés dans les divers parlers normands sont rares. Si l'on fait exception de la thèse de Roger-Jean Lebarbanchon sur les auteurs modernes et des travaux de Catherine Bougy (dont sa thèse inédite), on ne peut compter que sur une poignée d'articles, depuis le début du XX^e siècle. Ce peu d'études n'est pas le reflet d'un manque de chercheurs, mais sans doute plutôt d'une méconnaissance des textes. Depuis le XIX^e siècle et le travail resté inédit d'Alfred Canel, il y a eu plusieurs tentatives d'inventaires de la littérature dialectale normande, par des spécialistes tels que Fernand Lechanteur, René Lepelley ou à nouveau Catherine Bougy. Mais faute de se livrer à un travail de recherche approfondi dans les archives et bibliothèques, ces inventaires n'ont fait bien souvent que se répéter les uns les autres, ajoutant de temps en temps quelques découvertes ponctuelles. Aussi nous a-t-il semblé nécessaire de fournir aux chercheurs et aux passionnés un corpus aussi exhaustif que possible des textes narratifs rédigés dans les divers parlers normands, du XV^e siècle à 1918. Ces dates n'ont pas été choisies au hasard : le XV^e siècle est l'époque durant laquelle les premières productions littéraires en normand clairement identifiées apparaissent ; 1918, car il s'agit là de la fin de la première guerre mondiale, période de brassage forcé des populations qui marqua le début du déclin de la plupart des langues et parlers régionaux en France.

Dans les archives et les bibliothèques

Avant d'étudier la littérature dialectale, il fallait en constituer convenablement le corpus, et pour cela employer des méthodes d'historien. La première approche a été fort simple : il a fallu se rendre dans tous les dépôts d'archives de Normandie, dans les principales bibliothèques, dans quelques fonds privés (de sociétés savantes), et traquer, dans l'inventaire et les rayons, les expressions « patois », « dialecte », « langue normande », à la recherche de textes déjà inventoriés, mais non connus des anciens dialectologues. Par la même occasion, un dépouillement quasi-exhaustif des brochures et publications locales antérieures à 1918 a été effectué. Cette démarche empirique a permis à elle seule de doubler le volume du corpus.

Sur internet

Cependant, il n'est plus possible de nos jours de mener une recherche textuelle telle qu'on le faisait il y a encore vingt ans. De nombreuses bases de données en ligne ont été créées, les plus connues étant Gallica, de la Bibliothèque nationale de France et Google Books. En utilisant des mots clés sélectionnés parmi les plus courants des parlers normands (quien, vaque, etc.), il a été possible d'identifier des textes qui étaient jusqu'ici restés totalement inconnus, et ce pour toutes les

périodes touchées par notre corpus. Des poésies des XVI^e et XVII^e siècles, des fragments de pièces de théâtre du XVIII^e, des nouvelles, des chroniques, des lettres du XIX^e siècle ont ainsi été découverts, sur des supports souvent très variés. Un des aspects intéressants a été, entre autres, la mise au jour de tout un sous-corpus constitué par la production, durant les années 1820-1860, de chansonniers normands installés à Paris. Le plus connu d'entre eux est Frédéric Bérat, qui a été l'auteur, en dehors de la fameuse *Ma Normandie*, d'une douzaine de chansonnettes qui, si elles ne sont pas rédigées en « pur » cauchois, n'en sont pas moins des textes dialectaux. Il s'est avéré, en effet, que les auteurs normands faisant carrière à Paris avaient tendance à affadir leur patois pour se rendre compréhensibles de leur public.

Dans les journaux

C'est aussi la numérisation massive de la presse ancienne qui a permis d'identifier de très nombreux nouveaux textes. Certains journaux, tels que *L'Abeille cauchoise* ou le *Journal de Cherbourg* des années 1830 sont ainsi particulièrement riches. À cette époque, le *Journal de Cherbourg* était dirigé par Jean Fleury, qui était alors très jeune. Fleury est de nos jours connu comme dialectologue de la Hague par ses publications tardives faites durant sa retraite. Ce que l'on ►

¹ 3 vol. : *La Grève de Iecq*, 1988, Cherbourg, Isoète ; *Les Chansons des assemblées*, 1989, Cherbourg, Isoète ; *Les Falaises de la Hague*, 1991, Caen, Centre d'études normandes.

² *La Langue de David Ferrand, poète dialectal rouennais du XVI^e siècle*, 1992, université de Caen.

textes narratifs en normand de Normands »

► ne savait pas est que durant sa jeunesse, il a publié dans son journal diverses tribunes en patois de la Hague, ainsi qu'une pièce de théâtre et un drame intitulé *Victoire* dont les dialogues de plusieurs scènes sont rédigés dans ce même parler. Les journaux du XIX^e siècle ne sont jamais avarés de textes en patois, le plus souvent anonymes ou publiés sous pseudonyme et attribués à des paysans. Ces textes sont tous humoristiques, et leur propos est le plus souvent politique. C'est là d'ailleurs une vieille tradition qui remonte aux mazarinades du XVI^e siècle. Le journal le plus riche dans ce domaine est le *Bonhomme normand*, une publication conservatrice éditée à Caen à partir de 1866 et qui, dans sa chronique humoristique intitulée « Furetages » et signée « Gros René », va publier dans chaque numéro des phrases, voire des dialogues entiers en parler du Calvados.

Un renouveau de la chronologie

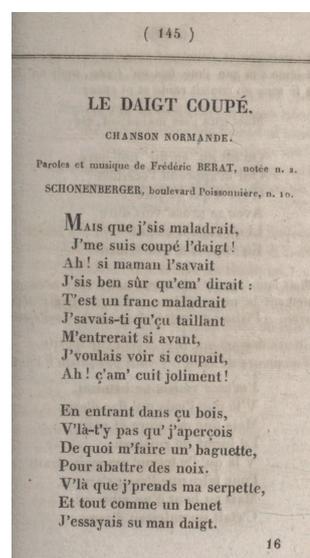
Ce travail intensif de constitution d'un corpus exhaustif a bouleversé en profondeur nos connaissances de l'usage scriptural du normand. Jusqu'ici, on admettait que la littérature dialectale normande apparaissait durant la première moitié du XVII^e siècle, avec la *Muse normande* de David Ferrand. Puis on constatait une lacune jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, date à laquelle on voyait paraître un important pamphlet rouennais, *Le Coup d'œil purin*. On considérait traditionnellement que le renouveau venait des îles

anglo-normandes, notamment sous l'impulsion du poète de Guernesey Georges Métivier, durant les années 1830, et que ce renouveau ne prenait pied en Normandie continentale que durant la seconde moitié du XIX^e siècle, avec notamment le chansonnier Alfred Rossel et les auteurs de l'école du Bouais-Jan. Cette chronologie n'est que le reflet d'un manque de documentation. En réalité, comme nous l'avons dit, l'usage littéraire des parlers normands débute au moins à la fin du XV^e siècle à travers un passage de la fameuse *Farce de Maître Pathelin*, et surtout avec une pièce de théâtre religieuse, *Le Triomphe des Normands*, de Guillaume Tasserie, dont tout une partie est placée dans la bouche du « quemun peuple de la basse Normandie ». S'il y a bien un manque de textes imprimés durant les trois quarts du XVIII^e siècle, celui-ci est cependant comblé par des manuscrits datant de cette période et découverts au hasard de nos recherches. Enfin, il est faux de dire que la renaissance, si l'on peut employer ce terme, ne gagne la Normandie française qu'à la fin du XIX^e siècle : c'est dès les années 1830 que des auteurs s'expriment en patois dans les journaux, et même un peu plus tôt si l'on prend en compte Bernardin Anquetil et l'abbé Mariette, tous deux du Bessin, et Nicolas Lalleman, de Vire, tous auteurs de pièces de théâtre et de poésies.

Un corpus donné à tous

La première tranche du corpus « Paroles de Normands » est mise

en ligne en septembre 2024, avec l'aide du Pôle Document numérique de la MRSH de Caen : <https://mrsh.unicaen.fr/parolesdenormands/>. Elle comprend un peu plus de 250 textes, dont la plupart date des périodes les plus anciennes : XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. D'autres sont issus des diverses publications que nous avons déjà effectuées auprès, notamment, des revues des sociétés savantes normandes. À elle seule, cette première tranche représente un corpus déjà plus volumineux que tous les corpus de textes en langues et dialectes régionaux de France. Son intérêt sur divers plans (littéraire, historique, linguistique, etc.) n'est pas mince. D'autres tranches suivront, le corpus final devrait contenir au final environ 2 000 textes. Il sera librement accessible à tous : il appartiendra à chacun de s'en emparer afin de l'étudier, de le mettre en valeur, et donc de faire en sorte que ces textes ne sombrent pas à nouveau dans l'oubli.

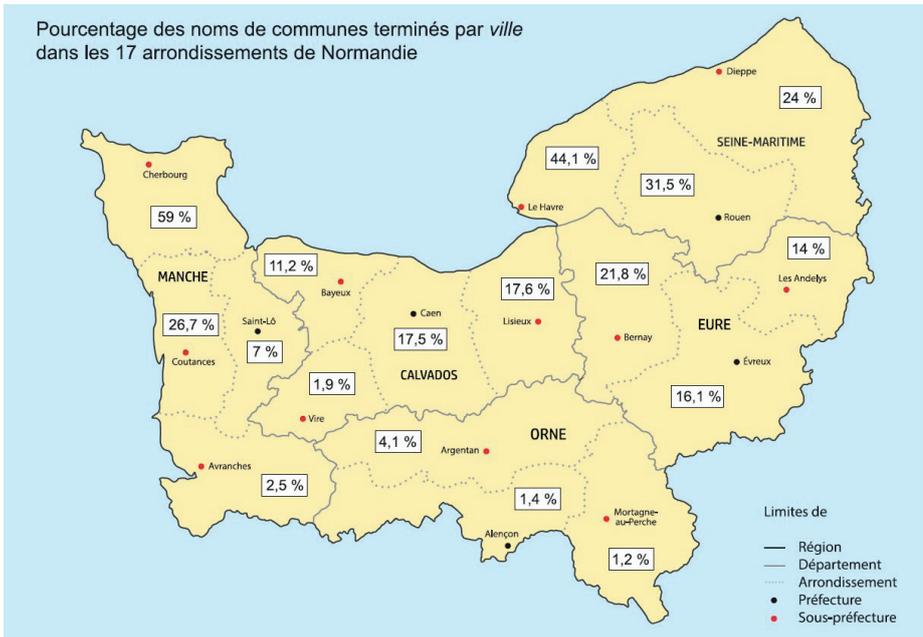


Frédéric Bérat, *Le Daigt coupé*, vers 1840 © Patrice Lajoye



Les *Clioques de Sott'vast*, 1898 © Patrice Lajoye

L'onomastique normande



Pourcentage de toponymes en -ville © La Fabrique de patrimoines en Normandie.

La Normandie offre un terrain d'étude onomastique d'une très grande richesse. Les différentes strates linguistiques y ont joué un rôle majeur, qu'il s'agisse du substrat celtique et du fonds gallo-romain, des emprunts aux langues germaniques, de l'importance de l'ancien scandinave jusqu'aux formations de l'époque moderne. Anthroponymes et toponymes sont les témoins d'une grande variété de langues et de phénomènes migratoires de grande ampleur qui continuent de susciter de nombreux travaux.

La diversité est aussi géographique, les caractéristiques générales de l'anthroponymie et de la toponymie ne concernant pas tous les pays normands de manière uniforme. Les travaux des onomasticiens, enrichis par l'apport des recherches des dialectologues, permettent de mesurer les nuances et les écarts entre le Pays de Caux,

le Roumois et le Cotentin, avec les pays normands du sud, pays d'Ouche, Hiémois, Domfrontais, etc.

L'onomastique de la Normandie est également riche par son patrimoine littéraire. L'onomastique normande est très présente en littérature, depuis les chroniqueurs et les auteurs du Moyen Âge (Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Wace... Marie de France, Richard de Lison...) jusqu'aux romanciers modernes (Jules Barbey d'Aureville, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant...), en passant par la littérature populaire (Maurice Leblanc) ou la littérature de jeunesse (Hector Malot, Paul-Jacques Bonzon), sans oublier bien sûr les pages entières consacrées par Marcel Proust aux étymologies de toponymes normands plus ou moins fantaisistes.

Sans entrer dans un exposé exhaustif, nous allons tenter de rendre compte de quelques caractéristiques de l'onomastique normande.

L'une des particularités des noms de famille normands est la grande fréquence des noms qui commencent par un article défini, la Normandie est la région de France où l'on relève la plus forte densité de ce type de noms. La situation diffère d'un département à un autre, comme l'a montré une enquête réalisée il y a déjà une trentaine d'années : l'Eure a plus de 9 % de patronymes commençant par un article, l'Orne presque 10 %, la Seine-Maritime environ 13 %, le Calvados 15 % et la Manche 17 %. Le Cotentin atteint même 25%, un nom de famille sur quatre ! Le palmarès des vingt noms les plus répandus, par ordre décroissant est le suivant : Lefèvre (« forgeron »), Leroy, Lai(s)né, Legrand, Lemonnier (« meunier »), Leclerc (« religieux » ou « lettré, savant »), Langlois (« Anglais »), Lecomte, Leroux, Lévêque, Lebreton, Lemaître, Lefrançois (« Français »), Lelièvre, Lemoine, Letellier (« fabricant de toile »), Lebrun, Lesage, Levasseur (« vassal ») et Letourneur.

Beaucoup de noms comportent aussi des caractéristiques phonétiques dialectales (voir le chapitre consacré à la caractérisation des parlers normands). Les noms Cauvin, Desquesnes, Laroque, Lecaplain, Lecat, Lemarquand, Queval (équivalents de Chauvin, Deschesnes, Laroche, Lechaplain, Lechat, Lemarchand, Cheval)... montrent une absence de palatalisation de [k] devant [a], tandis que Gambier, Gardin, Legardinier (équivalents de Jambier, Jardin, Lejardinier)... indiquent l'absence de palatalisation de [g] devant [a]. Douchin, Laronche, Lebarbanchon, Mouchel, ►

► Pouchin, (Le)Rachine(l) (équivalents Doucin, Laronce, Lebrabançon, Montcel, Poussin, (Le) Racine(l))... comportent une évolution dialectale de [k] devant [e] ou [i] et Va(s)tine, Vautier, V(u)illaume, Vimard (équivalents de Gastine, Gautier, Guillaume, Guimard)... celle d'un [w] germanique ou latin tardif. L'évolution d'un /e/ long ou un /i/ bref latins en [e] se vérifie dans des noms comme Anfray (pour Onfroy) ou Duquesney (pour Duchesnoy) et la fermeture de [aR] en [R] dans Cherbonnel, Leherpeur, Lequertier (pour Charbonnel, Leharpeur, Lechar(re)tier)... L'influence fermante du yod est vérifiable dans des patronymes comme Croisy, Lebarilly, Levilly (pour Croisier, Lebarillier, Léveillé)... et l'amuïssement des consonnes finales dans Lecacheux, Lepesqueux (pour Lechasseur, Lepescheur)... La consonne liquide [r], fragile par nature, a eu tendance dans les parlers normands à s'amuïr devant les autres consonnes liquides [l] et [n]. Cette chute s'accompagne d'un allongement compensatoire de la voyelle antécédente, marquée par la présence d'un s, d'où des anthroponymes comme Besnard (que d'aucuns écrivent Besnehard), Chasles, Lemaslier, Lemesle (équivalents de Bernard, Charles, Lemarlier, Lemerle)... Enfin, dès le Moyen Âge, les scribes normands ont eu tendance à graphier -ey la finale des participes passés des verbes en -er, des verbes en -er substantivés et des adjectifs en -é, d'où des graphies de patronymes comme Barbey, Bottey, Dorey, Fossey, Laisney, Lecaudey, Lepelley, Salley...

Et puis, bien sûr, la Normandie se distingue par son héritage onomastique scandinave. Deux éléments apparaissent particulièrement dans la toponymie normande d'origine scandinave. Le premier est topt, qui signifiait « village » et qui a pris en Normandie le sens de « domaine rural ». Plus de 150 toponymes normands contiennent cet élément. Le deuxième mot est pour sa part d'origine latine : il s'agit de villa « ferme, maison de campagne », qui prendra ensuite lui aussi le sens de « domaine rural » ou plus simplement « domaine », et qui est à l'origine de notre mot ville. S'il n'y a que 2% des noms de commune de l'Orne formés avec -ville, les chiffres sont de 14% dans le Calvados, de 17% dans l'Eure, de 23% dans la Manche et de plus de 30% en Seine-Maritime. La Normandie est de loin la région française où l'on rencontre le plus de noms en -ville ; en comparaison, le pourcentage est de 7% pour l'Île-de-France. Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911, la Normandie a très bien été gérée par les seigneurs scandinaves,

l'administration était puissante et efficace. Les documents ont tenu à jour la possession des terres, des seigneuries. Or, les clercs écrivaient en latin. Si les seigneurs scandinaves avaient tendance à appeler leur domaine un topt, les clercs avaient tendance de leur côté à le traduire par le mot latin équivalent villa, qui est resté d'un usage majoritaire entre le VIII^e siècle et le XII^e siècle. 65% des noms en -ville ont comme premier élément un nom de personne scandinave. C'est pour cela que la Normandie est si riche en noms en -ville.

Ketill, qui avait une forme secondaire, Ketel, signifiait originellement « chaudron », mais il a pris ultérieurement le sens de « casque » ; il est resté comme patronyme : M. et M^{me} Quétel côtoient M. et M^{me} Quétel, et ils ont en vérité le même nom. C'est dans le Calvados que ces noms sont les plus fréquents. Il est aussi reconnaissable dans différents toponymes : Quettetot (M) et les différents Quetteville (C), Quetiéville (Biéville-Quiétiéville, C), Quetteville (Quetteville-sur-Sienne, M) ou Cretteville (M) ; tous signifient « le domaine de Ketill ».

Asketill, « le chaudron des dieux » ou « le casque des dieux », est à l'origine du patronyme normand Anquetil, rendu célèbre par le cycliste Jacques Anquetil. C'est en Seine-Maritime, dans le Calvados et la Manche que ce nom est le plus répandu. Il a produit en toponymie Ancourteville (Ancourteville-sur-Héricourt, SM), Ancretiéville (Ancretiéville-Saint-Victor, SM), Ancretteville (Ancretteville-sur-Mer, SM), Anquetierville (SM), Ancteville (M) ou Anctoville (Anctoville C et Anctoville-sur-Boscq M), qui sont autant de « domaine(s) d'Asketill ».

Thorketill « le chaudron de Thor », est devenu le nom de famille Turquetil, bien représenté dans la Manche, la Seine-Maritime et le Calvados. Il a également donné les toponymes Teurthéville (Teurthéville-Hague et Teurthéville-Bocage, M), Torqueville (SM) et Turqueville (M).

Le nom de personne Asmund « la protection des dieux » ou « le don des dieux », a pris en Normandie une forme qui a peut-être été influencée par son équivalent en vieil anglais, Osmund. C'est donc ainsi qu'il est demeuré dans notre région, graphié Osmond ou Osmond. Le premier se rencontre surtout dans la Manche, le deuxième également en Seine-Maritime. Osmond / Osmont est bien visible dans les trois toponymes Le Mesnil-Aumont (M, C) et Le Mesnil-Osmond (SM,

disparu), qui sont formés avec mesnil, un autre nom de domaine issu du latin mansio-nile, dans Sainte-Marie-Laumont (C) et dans les différents Osmonville (SM) ou Omonville (SM, E, M = Omonville-la-Rogue, Omonville-la-Petite et Omonville-la-Folliot)

Asulfr « le loup des dieux » et sa variante Osulfr expliquent le nom de famille normand Osouf / Ozouf, présent avant tout dans la Manche. Ce nom a servi à constituer les toponymes Auzouville (SM, Auzouville-sur-Ry SM, Auzouville-sur-Saône SM, Auzouville-l'Esneval SM, Auzouville-Auberbosc SM), Ozeville (4 dans la M), Le Mesnil-Auzouf (C), Champoult (O) et Le Val-au-Sou (O).

Thorgisl « l'otage de Thor » ou « la tige de flèche de Thor » est à l'origine du nom de famille Turgis, bien présent dans la Manche, le Calvados et la Seine-Maritime. Il a donné Tourgéville (C) et trois toponymes disparus de la Manche et de la Seine-Maritime : Torgisville (aujourd'hui Saint-Jean-de-la-Rivière), Torgistorp (Clitourps) et Torgisval (Saint-Vaast-d'Equiqueville).

Thorsteinn « la pierre de Thor » a évolué en Normandie en Toustain, qui n'est plus quasiment plus présent aujourd'hui sous cette forme, mais bien vivace sous la forme Toutain, notamment en Seine-Maritime, dans l'Orne, l'Eure et le Calvados, et sous la forme Tostain, qui encore bien représentée dans la Manche et le Calvados, un peu moins en Seine-Maritime. Il a servi à former le toponyme Toutainville (E) et deux noms disparus : Saint-Ouen-du-Bois-Turstin (E) et Toustinmesnil (M).

L'anthroponyme Thorvaldr, « la puissance de Thor » ou « le pouvoir de Thor », était très populaire à la période viking et a évolué en Normandie en Torold, puis Tuold : il y a un petit personnage appelé Tuold sur la Tapisserie de Bayeux et la Chanson de Roland est « signée » par un certain Tuold aussi. Ultérieurement, le nom a encore évolué : il est à l'origine des noms de famille normands Thouroude, Théroude ou Troude. Thouroude est présent majoritairement dans le Calvados, Théroude en Seine-Maritime et Troude en Seine-Maritime et dans une moindre mesure dans la Manche. On retrouve la deuxième forme dans quatre toponymes de l'Eure et de la Seine-Maritime : Bourghéroulde (aujourd'hui Grand-Bourg-Théroulde), Thérouldeville, Le Beau-Théroude et Théroudeval (disparu).

Les panneaux de communes en version locale

Stéphane Laîné, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie



Dévoilement officiel de la plaque de Vittefleur le 17 septembre 2022. Crédits : Région Normandie.

L'une des actions engagées par la Région Normandie dans le cadre de son projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands a consisté à proposer à toutes les communes d'indiquer la version normande de leur nom, quand elle existe, sur les panneaux d'entrée et de sortie de ville. Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil Scientifique et Culturel (CSC) pour mener ce projet. Il était constitué initialement de trois personnes : Stéphane Laîné (docteur en Sciences du langage de l'université de Caen Normandie, historien de la langue française et dialectologue), Christophe Maneuvrier (enseignant-chercheur à l'université de Caen Normandie, spécialiste de l'histoire des sociétés de la Normandie rurale, co-directeur de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes) et Nicolas Abraham (membre de la Fédération des Associations pour la Langue normandE (FALE), archiviste aux archives départementales de la Manche). Ils ont été rejoints plus tard par Dominique Fournier (normalien, agrégé d'anglais, docteur en linguistique).

Principes

La volonté de la Région Normandie n'est pas de favoriser l'apparition de noms de communes folkloriques ou artificiels. Les préconisations du groupe de travail s'appuient sur une démarche scientifique et visent à rendre visible sur les panneaux routiers une forme locale des noms de communes, attestée par des mentions écrites et/ou des témoignages oraux. Il ne s'agit donc pas d'une

traduction des noms de communes, mais du choix d'une variante régionale du nom officiel (défini par le Code officiel géographique établi par l'INSEE depuis 1943). Il ne s'agit pas non plus de restituer une forme historique ancienne, par exemple le nom en usage au XI^e siècle, ni de reconstituer l'étymologie du toponyme (elle fait partie du processus d'analyse, mais elle n'en représente pas la finalité). Le principe essentiel est de permettre l'émergence d'une forme orale encore en usage localement durant les cent dernières années en parallèle à la forme officielle, puis de la pérenniser en l'affichant et en favorisant son emploi.

Méthodologie

Le premier travail consiste en des recherches historiques qui ont pour but de rassembler le plus grand nombre possible d'attestations anciennes du nom de commune, relevées dans des chartes, des documents diplomatiques, des cartes géographiques, des textes littéraires, des textes dialectaux, des documents officiels... Les mentions sont complétées par la datation du document dans lequel elles ont été relevées, ainsi que par une référence bibliographique. Pour ne pas alourdir la note de synthèse envoyée aux communes, ces références n'ont pas été explicitées, mais elles peuvent l'être à la demande. Cette première phase fait appel aux compétences des archivistes et des historiens, qui complètent ainsi les données déjà connues des linguistes.

La seconde phase correspond à des recherches linguistiques : à partir des attestations compilées précédemment, les linguistes étudient les étymologies envisagées pour les noms de communes, puis ils les confrontent à une analyse de phonétique historique. Ils sont ainsi en mesure d'expliquer l'évolution de la prononciation des noms de communes depuis les premières mentions historiques jusqu'à aujourd'hui, qu'il s'agisse de la forme officielle, standard, ou des formes régionales. Les préconisations qu'ils font ensuite aux conseils municipaux s'appuient sur ce travail de reconstitution. Trois cas de figure se présentent en général : il n'existe pas de version dialectale possible, le nom de commune ne comportant pas de phénomènes phonétiques régionaux ou bien ceux-ci n'étant pas attestés ; une ou plusieurs versions dialectales sont possibles ; le nom actuel est déjà dialectal.

Dans le deuxième cas de figure, il conviendrait idéalement de mener des enquêtes de terrain pour valider ou invalider les hypothèses, les linguistes étant confrontés à un manque de ressources orales. Un relais peut donc s'avérer nécessaire de la part des collectivités locales, qui sont idéalement placées pour témoigner des usages locaux, anciens et/ou présents. Les associations qui sont adhérentes de la FALE sont également sollicitées pour valider par ▶

► un sondage de terrain les hypothèses retenues. L'authenticité est le maître mot du groupe de travail, qui souhaite que la ou les formes préconisées et éventuellement entérinées par les communes correspondent bien à une pratique langagière locale.

Les graphies adoptées par le groupe de travail du Conseil Scientifique et Culturel (CSC) sont phonologisantes, c'est-à-dire qu'elles tentent de restituer le plus exactement possible la prononciation en usage localement avec les graphies du français standard. Elles doivent être compréhensibles par n'importe quel locuteur, même étranger, et distinctes des graphies historiques, qui comportent très souvent de nombreuses lettres devenues muettes. La manière d'écrire le nom de la commune (choix des lettres, éventuels accents ou apostrophes) cherche à reproduire le plus exactement possible le nom tel qu'il est prononcé par les habitants. Par exemple, pour une commune dont le nom finirait en « -bus » avec un « s » muet, le CSC recommandera d'écrire « bu » pour que personne, habitant ou visiteur, ne fasse l'erreur de prononcer le « s » final, même s'il figure dans des attestations anciennes ou contemporaines et qu'il a pu être prononcé avant le XIII^e siècle. Les graphies proposées par le CSC sont aussi divergentes des graphies normalisées pratiquées par l'association Parlers et traditions populaires de Normandie (PTPN), souvent complexes et difficilement compréhensibles pour un public non averti. Par exemple, un « u » d'une longueur supérieure à l'usage du français standard dans un nom de commune sera noté « û » plutôt que « uu » puisqu'il n'y a pas à proprement parler de redoublement de la voyelle mais une durée d'émission supérieure. Dans tous les cas, le conseil municipal des communes volontaires reste souverain. Les préconisations du groupe de travail sont le fruit d'une analyse scientifique longue et rigoureuse, elles sont précisément argumentées, mais elles n'ont pas « force de loi ».

Le Conseil Scientifique et Culturel des parlers normands a adopté les principes suivants pour une version régionale du nom des communes nouvelles de Normandie :

- si le nom adopté par la commune nouvelle reprend des dénominations anciennes (celles des communes historiques ou d'autres noms en rapport avec l'histoire et/ou le patrimoine des communes historiques), il est possible de s'appuyer sur les attestations anciennes écrites et/ou orales pour proposer une version régionale du nom de la commune nouvelle ; par exemple, il a ainsi été possible de faire une proposition à la commune nouvelle de Bricquebec-en-Cotentin ;
- si le nom adopté par la commune nouvelle est un néologisme, il n'y a aucun fondement scientifique à proposer une version régionale du toponyme, le but poursuivi n'étant pas de traduire artificiellement dans une version dialectale des noms qui sont des créations contemporaines, mais de sauvegarder et de perpétuer des usages anciens, historiquement attestés ; par exemple, le CSC ne serait pas en mesure de se prononcer sur le cas du néologisme Valambray (Calvados, communes historiques : Airan - Billy - Conteville - Fierville-Bray - Poussy-la-Campagne ; cette commune nouvelle n'a pas été candidate), dont les élus ont ainsi justifié la création : « Ce nom montre l'attachement des communes fondatrices à leur terroir : val, racine de Val-ès-Dunes, la communauté de communes [en réalité, à l'origine, nom d'une bataille célèbre opposant Guillaume de Normandie et le roi de France à des conjurés, en 1047], ambre pour la couleur blonde des blés, et Bray pour la culture et l'herbage. » (Ouest-France, 24/10/2016).

Témoignage de Valéry Beuriot, maire de Brionne (Eure)

Ayant appris que la Région encourageait les communes à afficher leur normandité, nous n'avons guère hésité : la restitution du nom normand de Brionne figurerait sur les panneaux d'entrée d'agglomération.

À travers cette démarche, il y a d'abord notre fierté de rappeler le rôle que Brionne a joué dans l'histoire régionale, notamment à la période ducale. Il y a aussi la volonté d'affirmer une identité normande bien réelle, mais enfouie, sacrifiée au XX^e siècle sur l'autel du modernisme, qui a rapidement relégué au rang des vieilles lunes l'ensemble des traits caractéristiques du fait régional, et particulièrement le trait linguistique. Le parler normand s'est effacé à mesure que la langue française, institutionnalisée, normée, nivelée dans le creuset de l'école, devenait le porte-étendard de la République et du sentiment national exalté.

En engageant cette démarche, loin de nous l'idée de sacraliser une identité de folklore ou d'en faire, comme certains en rêvent, le

véhicule politique du rejet de l'autre et du repli sur soi. Se reconnaître une identité, ce n'est pas s'affirmer contre les autres dans une sorte de fausse permanence culturelle ou civilisationnelle. C'est bien plutôt se reconnaître une différence, un particularisme, tirés de la géographie, de la géologie, des reliefs, des paysages, de la culture, des traditions culinaires, de la langue enfin, et qui, additionnés à ceux des autres, fondent la richesse du patrimoine humain. Se sentir normand ne gomme heureusement pas le sentiment d'être français, européen et citoyen du monde.

Pour finir, cette expérience a fait l'unanimité au sein du conseil municipal et la population l'a bien accueillie. Les panneaux font aujourd'hui définitivement partie du paysage de la commune et renforcent son attractivité, notamment touristique. Récemment labellisée « Petite ville de demain », Brionne regarde son avenir et dans le même temps affirme son passé de bourgade normande de caractère, cité bimillénaire qui se tient debout dans la succession des siècles.

Savoir faire... et faire savoir

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie

Redynamiser toute forme de pratique dialectale passe d'abord par une meilleure connaissance de la réalité linguistique régionale et par une réappropriation de ce patrimoine culturel par la population, c'est-à-dire l'abandon de tout complexe. Cela suppose de multiplier les actions de vulgarisation et de communication.

L'activité scientifique

Depuis une dizaine d'années, l'activité scientifique en dialectologie normande a été réduite, en raison notamment de la disparition des postes d'enseignant-chercheur à l'université et des difficultés rencontrées par le Diplôme universitaire d'études normandes. La création du projet Paroles de Normands et le recrutement d'un dialectologue en charge du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands à la Fabrique de patrimoines en Normandie ont permis d'inverser cette tendance.

Le travail de recherche produit dans le cadre du projet Paroles de Normands s'accompagne d'une politique active de publication, dans des revues scientifiques nationales, comme la Revue du Nord (Université de Lille) ou Réforme, Humanisme, Renaissance, mais aussi dans des revues plus locales, comme Études normandes, la Revue de la Manche, le Bulletin de la Société historique de Lisieux ou Études ornaises : l'idée est de publier les études effectuées dans la zone géographique qui leur correspond.

Les participations à des colloques se multiplient aussi, qui permettent de développer la recherche sur de multiples aspects des parlers normands : Mémoires et enjeux du maritime en Normandie (Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, 2020), Poésie et politique dans les mondes normands médiévaux (Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, 2021), 56^{ème} Congrès de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Caen, 2021), Soigner et être soigné dans la Manche et en Normandie du Moyen Âge à nos jours (Saint-Lô, 2022), Wace : Auteur, Créateur, Écrivain (Caen, 2023), Les Irlandais et la Manche (Saint-Sauveur-le-Vicomte, 2023), 14th International Conference on Historical Lexicology and Lexicography (Westminster, 2024).

La participation à l'organisation de nombreux colloques est également un fait nouveau : XX^e colloque d'onomastique avec la Société française d'onomastique à Caen en 2024 ; projets de colloques sur un mystère consacré à saint Julien (écrit et publié par Nicole Osber, avocat du roi à Carentan au XVI^e siècle, membre du Parlement de Rouen) en 2025, sur la littérature dialectale en Normandie en 2026, sur L'Odyssée des parlers normands dans le monde en 2027... Les parlers normands ont également été présents lors de tables

rondes (rencontre Astourr-Astèrr à Rennes en octobre 2023), de conférences (pour la Société française d'onomastique aux Archives nationales en septembre 2023), d'ateliers (« Langues régionales » lors du Congrès des Régions de France à Saint-Malo en septembre 2023).

L'action de valorisation se traduit aussi par des conseils à la publication (ouvrages en préparation sur les toponymes du Bessin et sur les expressions normandes du Domfrontais), ainsi que par des comptes-rendus de lecture publiés dans des revues scientifiques : ouvrages de François de Beaurepaire (Les Noms de lieux du Calvados, L'Harmattan) pour la Nouvelle Revue d'onomastique et de Mary C. Jones (A Glossary of the Norman Language in the Channel Islands, Blue Ormer Publishing) pour les Annales de Normandie.

Un partenariat a été noué avec le laboratoire CRISCO (UR4255) de l'Université de Caen Normandie : il vise d'une part à développer une interaction d'expertise et de lemmatisation sur les textes de procès à Guernesey au XVI^e siècle (dans le cadre du projet MICLE), d'autre part à promouvoir des stages d'étudiants de Master Sciences du langage sur des sujets de dialectologie normande (trois stages en 2024 et trois autres en 2025).

L'animation institutionnelle

Le projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands engagé par la Région Normandie a besoin de relais médiatiques pour provoquer un mouvement d'entraînement. C'est pourquoi des Rencontres des parlers normands sont organisées annuellement, qui permettent de rendre compte des actions menées et de réunir les acteurs engagés. De même, les parlers normands sont présentés au Festival de l'excellence normande (FÊNO) sur le stand de la Fabrique de patrimoines en Normandie et sur celui du CNRS, ils l'ont été aussi en 2023 lors de la Fête de la science. L'adoption de panneaux d'entrée de commune en version régionale a systématiquement fait l'objet de cérémonies officielles de dévoilement, souvent en présence du Président de la Région Normandie. Il en a été de même pour la remise des diplômes du DUEN et des attestations de formation « Sensibilisation à la culture normande », en présence du Président de l'Université de Caen Normandie et du Président de la Région Normandie. La FALE est pour sa part plus particulièrement chargée de l'organisation de cafés normands à travers le territoire régional (voir le chapitre consacré à la FALE).

Les médias

L'actualité des parlers normands évoquée précédemment a été régulièrement relayée dans la presse régionale (Ouest-France, Paris-Normandie, La Presse de la Manche, La Manche libre...) ainsi que sur les radios (France bleu Normandie, Tendances Ouest, Radiophénix...). Il en a été de même pour le journal télévisé de France 3. Avec ▶

► cette chaîne de télévision, de vraies collaborations ont même été développées : douze interventions dans l'émission *Vrai / Faux*, participation à un numéro de l'émission *Débadoc*, chroniques régulières dans l'émission *Vous êtes formidables*. Prochainement, seront diffusées à l'antenne des capsules de deux minutes consacrées aux parlers normands, en particulier aux termes passés dans le lexique du français commun. L'émission *C Jamy*, sur France 5, a également fait appel à deux reprises à notre expertise. Le journaliste et documentariste Rémi Mauger est pour sa part actuellement en tournage (juillet 2024), il prépare deux documentaires sur les parlers normands.

Les réseaux dits sociaux ne sont bien sûr pas laissés de côté. La FALE dispose d'un site, où elle rend compte de ses activités : <https://www.fale-normandie.fr/>. Le projet *Paroles de Normands* est présent sur Facebook (<https://www.facebook.com/ParoledeNormands/>) et a fait l'objet d'un premier site internet, plus particulièrement dédié aux enquêtes de Charles Coquebert de Montbret et de Louis-Lucien Bonaparte au XIX^e siècle : <https://mrsh.unicaen.fr/paraNorman/semueur.html>. Le site réalisé par Pierre Boissel avec le concours du CEMU de l'Université de Caen Normandie, destiné à présenter les enquêtes réalisées par ses soins dans le Bessin, a été actualisé :

<http://leparlernormand.huma-num.fr/>. Enfin, le site de la Fabrique de patrimoines en Normandie héberge des pages consacrées aux parlers normands : <https://parlers-normands.lafabriquedepatrimoines.fr/>. Il en est de même pour le site de la Région Normandie : <https://www.normandie.fr/la-sauvegarde-des-parlers-normands>. Sauvegarder et valoriser, c'est aussi communiquer de façon moderne. L'adhésion de la population à l'ambitieux projet d'une politique linguistique régionale doit en passer par là.

L'édition contemporaine de textes dialectaux

Propos de Jean-Pierre Montreuil et Séverine Courard-Vieuxbled recueillis par Stéphane Lainé,

chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie

Depuis plusieurs années, la Normandie a vu naître des maisons d'édition qui se sont donné pour mission de faire paraître une littérature dialectale contemporaine. Rencontre avec deux de ces éditeurs.

« En décembre 2018 a été créée la maison d'édition *Où Pyid des Phares*, à l'initiative de quatre écrivains : Thierry Férey, Maurice Fichet, Louis Lefèvre, et Jean-Pierre Montreuil » raconte ce dernier. « Depuis quelques années, dans les ateliers de langue normande, on sentait un besoin croissant de s'exprimer en normand. Il n'existait alors que les Éditions Magène, qui publiaient essentiellement des CD de musique et un ou deux livres par an. L'objectif de la nouvelle maison d'édition était de pouvoir, en toute liberté, promouvoir la langue normande et démontrer ses possibilités d'expression. » Jean-Pierre Montreuil précise ensuite sa pensée : « En toute liberté signifiait ne pas être soumis à des contraintes extérieures, à des considérations politiques, aux exigences de toute fédération ou de toute administration dirigiste. (La Fale n'existait pas encore. Son

émergence en 2020 n'a pas été vue d'un mauvais œil, mais elle obéissait à d'autres priorités). »

Il définit également ce que sa maison d'édition entend promouvoir : « Promouvoir la langue signifiait d'abord faciliter le travail du lecteur et donc présenter des ouvrages sous un format bilingue. Sans glossaire, sans notes de pied de page, mais par la simple présentation claire d'un texte normand à droite et sa traduction française à gauche. Pour limiter les frais et accélérer la diffusion, les ouvrages ne contiendraient pas de CD, mais de larges extraits seraient lus, enregistrés par les auteurs, et téléchargeables à partir du site www.chosesnormandes.fr. Pour faciliter la compréhension, *Où Pyid des Phares* a choisi de présenter ses ouvrages en normand normalisé, dans la lignée des travaux de l'équipe de Fernand Lechanteur commencés dans les années 60. »

Les buts poursuivis sont définis avec force : « Démontrer les possibilités d'expression de la langue normande impliquait qu'on en reconnaisse l'existence en tant que langue.

Il ne s'agirait pas de multiplier les textes patoisants racontant des anecdotes naïves ou grivoises, mettant en scène un paysan inéduqué dépassé par le monde moderne, ou inversement se montrant plus malin que le Parisien. Il fallait montrer que les moyens d'expression du normand, s'ils sont différents du français, permettent de couvrir tout une multiplicité d'approches littéraires, que la langue normande est non seulement belle, elle est riche. »

Les convictions de Jean-Pierre Montreuil et de ses amis sont affirmées sans détours : « Il existait alors (et sans doute encore maintenant) un débat entre les tenants d'un conservatisme un peu nombriliste selon lequel le normand ne peut parler que de la Normandie, de préoccupations rurales, se situant de préférence dans un passé lointain, en utilisant une langue qui n'évolue plus, figée pour l'éternité par la plume de Côtis-Capel ou de François Énault. Or si le normand est une langue, au même titre que le français ou l'anglais, langues nationales, ou encore l'occitan ou le gallo, langues

régionales, il peut s'essayer à parler de tout, y compris du monde moderne, de sentiments complexes, dans toute une variété de styles littéraires. Plutôt que de s'engager dans des débats sémantiques souvent infructueux, Oû Pyid des Phares répond par l'écriture et propose un large éventail de publications couvrant romans (picaresques, réalistes, psychologiques, fantastiques, intimistes, historiques), poésies, nouvelles, chansons, aphorismes, etc. Si la lecture en est convaincante, alors le débat langue vs. patois n'aura plus raison d'être. »

Plus de 50 ouvrages ont été publiés en 5 ans. « Outre la création littéraire, Oû Pyid des Phares développe aussi une sous-série de traductions, non seulement d'auteurs normands comme Flaubert, Maupassant, Frémine ou Barbey d'Aurevilly, mais aussi d'auteurs français (Daudet) ou étrangers (Orwell, Steinbeck). Le succès de ces traductions renvoie lui aussi au débat mentionné : comment peut-on faire une traduction recevable des Lettres de mon moulin sans utiliser un outil qui soit une langue à part entière ? » conclut Jean-Pierre Montreuil.

Forte de ses dix publications depuis sa création, en janvier 2022, la maison d'éditions Skjaldmö (qui désigne en vieux norrois une jeune femme guerrière armée d'un bouclier – skjald – dans la mythologie nordique) souhaite permettre à ses lecteurs « d'avoir le normand sur le bout de la langue. » Sa créatrice Séverine Courard-Vieuxbled, ancienne journaliste, docteure en Sciences du langage, membre du Conseil scientifique

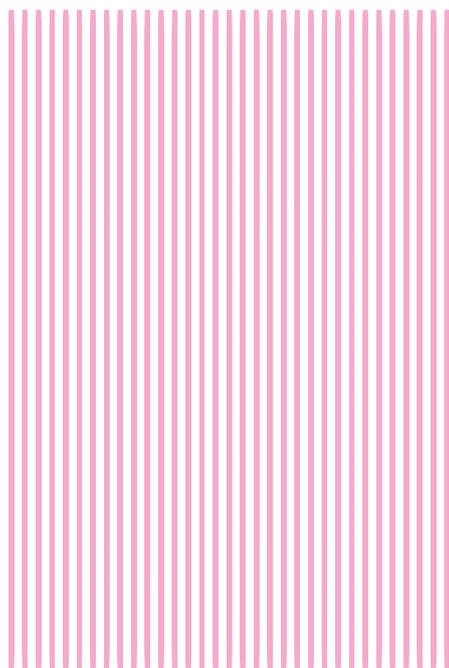
et culturel des parlers normands mis en place par la Région, passionnée par la Normandie, œuvrant à la vulgarisation et à la transmission des parlers régionaux avec des ateliers, des conférences, des interventions au sein des établissements scolaires. « En effet, la langue normande, si l'on veut la faire perdurer, se doit de se renouveler et d'innover. Ainsi, en créant les éditions Skjaldmö (editions-skjaldmo.fr), j'ai eu pour ligne directrice de transmettre et de promouvoir de façon ludique, moderne et pédagogique les parlers normands afin d'intéresser le plus grand nombre. » explique la nouvelle éditrice.

« Le premier livre édité par Skjaldmö en juin 2022, Comme disent les Normands, est un imagier en langue normande contenant plus de 1 000 mots du quotidien adaptés au XXI^e siècle. » détaille Séverine Courard-Vieuxbled. « Ce premier ouvrage tiré à 1 000 exemplaires était épuisé en septembre 2022 et a dû être réimprimé. Les ventes dynamiques de ce livre se font auprès de locuteurs normands, de touristes et de locaux auxquels les mots évoquent des souvenirs. »

L'éditrice développe : « Le deuxième ouvrage, publié en juin 2023, est également un imagier : Mes premiers mots en normand. Il avait déjà été publié en 2015 aux éditions L'Écho des Vagues et épuisé en quelques temps. Il a été repris par les auteurs et retravaillé pour être de nouveau édité. À ce jour, les 300 exemplaires imprimés ont été vendus et le public est très en demande d'une nouvelle publication. »

Le troisième ouvrage, paru en décembre 2023, est le premier d'une collection bilingue normand/français La vaque et l'poumyi. Dans ce joli conte bilingue pour enfant, le lecteur trouvera le texte en normand suivi de la version française. Cette collection va s'étoffer tous les ans de deux ouvrages supplémentaires et devrait, dès le deuxième ouvrage, s'enrichir d'une version audio afin d'accompagner les novices dans la compréhension de la langue normande. »

Comme Jean-Pierre Montreuil, Séverine Courard-Vieuxbled souhaite développer l'édition d'une littérature dialectale contemporaine, avec des convictions fortes : « Vouée à se moderniser afin d'attirer toujours plus de locuteurs, ou du moins, de ne pas en perdre, la littérature normande se doit de se renouveler et d'innover pour toucher des locuteurs plus jeunes. »



La Fédération des Associations pour la Langue normandE (FALE)

Rémi Pézeril, président de la FALE

La création de la Région Normandie a incité dix associations à se regrouper : l'APNOR, l'Association des parlers normands, Magène, Les Amis du donjon, l'Université populaire normande du Coutançais, La Chouque, la Fédération des jeux et sports normands, l'Université rurale cauchoise, Le Pucheux, l'EMAI et la société Alfred Rossel ont ainsi donné naissance à la Fédération des Associations pour la Langue normandE (FALE). En 2019, Hervé Morin, président de Région, a signé avec La FALE une convention d'objectifs pour trois ans. Cinq objectifs ont fait l'objet de la convention.

1. Sauvegarder le parler normand
La FALE devait établir une bibliographie des ouvrages consacrée au parler normand et réaliser une bibliothèque numérique, accessible au grand public.
2. Valoriser et développer le parler normand
La FALE avait pour mission de réaliser des temps d'échange sur le parler normand, sous la forme de cafés normands et d'ateliers linguistiques pour les adultes, et d'autres temps animés sur le temps périscolaire (contes, bals chantés...) à destination du jeune public.
3. Promouvoir le parler normand
La FALE devait appuyer la politique de mise en place de panneaux de communes régionaux initiée par la Région. Elle devait aussi développer sa communication auprès de la presse et sur l'internet.
4. Promouvoir les jeux et sports normands
La FALE avait la charge de créer une journée de mobilisation destinée aux lycéens normands, ainsi qu'une journée de sensibilisation pour le grand public et une autre dédiée aux agents de la Région.
5. Contribuer à la promotion et au développement du Rollon
En particulier par son utilisation lors des manifestations qu'elle organisait, la FALE se devait d'encourager l'emploi de la monnaie créée par la Région.

Depuis 2019, des associations souvent membres de la FALE assurent des ateliers de lecture et d'écriture ou des « cafés normands » réguliers à Gréville-Hague, Cherbourg, Bricquebec, St-Lô, Agon-Coutainville, Esquay-sur-Seulles, Caen, Monfort-sur-Risle (Eure), Yvetot (Pays de Caux) ou Domfront (Sud-Normandie), conformément à l'objectif 2 de la convention.

En 2024, la subvention régionale a permis à la FALE d'embaucher un salarié, Guy Paumelle. La convention avec la Région Normandie doit être reconduite pour une nouvelle durée de trois ans (2024-2026), dans des termes proches de la précédente, mais en incluant aussi un travail d'enquêtes orales et de collectage des différents parlers normands, ainsi qu'une aide à la publication de divers ouvrages valorisant la pratique dialectale (éditions « bilingues », romans graphiques, imagiers, dictionnaires, ressources pédagogiques...).

Bilan et perspectives

Stéphane Laîné, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands, la Fabrique de patrimoines en Normandie, CRISCO (UR4255) Université de Caen Normandie

Les actions engagées depuis 2019 pour sauvegarder et valoriser les parlers normands ont été nombreuses et variées.

Il ne paraît guère possible, en Normandie comme ailleurs, de contrarier un mouvement général et naturel de déclin de la pratique des langues régionales et des parlers locaux. Les chiffres donnés lors du Conseil national des langues et cultures régionales le 30 août 2023 indiquaient 136 000 élèves apprenant une des 17 langues enseignées dans le cadre de l'Éducation nationale en 2022, contre 133 000 élèves et 7 langues enseignées en 1996. Tout juste arrive-t-on à freiner quantitativement l'érosion des locuteurs. Qualitativement, le fait d'avoir assez souvent standardisé ou uniformisé la langue régionale pour compenser plus facilement la disparition des locuteurs natifs par la formation de néo-locuteurs soulève autant de questions qu'il apporte de réponses. Mais il ne peut alors s'agir à proprement parler de sauvegarde, sans doute le terme de revitalisation conviendrait-il mieux.

Le premier axe qui a été suivi en Normandie vise avant tout à réconcilier la population dans son ensemble avec son patrimoine linguistique. Cet objectif ne peut être atteint par une simple revendication terminologique. La valorisation des parlers normands est indissociable d'une connaissance de ce qu'ils sont réellement, en toute objectivité. Toutes les actions de vulgarisation ou de communication, toutes les formations prodiguées, doivent concourir à ce que les Normands se réapproprient le parler local de leurs grands-parents ou qu'ils le découvrent. Si les freins d'une conscience linguistique dépréciative sont levés, le dialogue intergénérationnel devient plus aisé et la transmission de cet héritage en est facilitée. Il ne sera jamais possible de provoquer un retour en arrière, sans dénaturer profondément la pratique dialectale. Mais nous pouvons encore espérer modifier les opinions relatives aux parlers

locaux et valoriser les locuteurs natifs qui demeurent.

C'est aussi pour cette raison qu'il faut poursuivre et amplifier la recherche scientifique, former de nouveaux dialectologues. Si nous ne sommes pas en mesure de contrarier suffisamment l'évolution en cours, au moins devons-nous continuer un indispensable et urgent travail de collectage et de documentation. Il nous revient de créer les outils qui permettront dans l'avenir de connaître encore la réalité des parlers normands et peut-être de disposer des moyens nécessaires à sa sauvegarde, voire à sa revitalisation. L'enseignement ne peut se concevoir que dans le respect de l'authenticité du fait dialectal et dans une formation aussi documentée que possible des enseignants, sans parti pris ni posture idéologique. Des projets tels que l'Atlas linguistique numérique de la Normandie et Paroles de Normands sont en ce sens fondamentaux, de même que la promotion des stages en master, qui suscitent de nouvelles enquêtes de terrain. La situation de la dialectologie normande à l'université est meilleure qu'en 2016 mais elle reste fragile, il est nécessaire de pouvoir former des étudiants en master et doctorat. La collaboration du laboratoire de recherche CRISCO nous permet une analyse linguistique moderne, reposant en particulier sur la lemmatisation d'un corpus représentatif de la littérature dialectale. C'est assurément une voie d'avenir. Il nous appartient en revanche d'être extrêmement prudents au sujet d'autres technologies récentes, comme l'intelligence artificielle. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements des exploitations possibles de ces ressources technologiques et nous ne pouvons ignorer les dimensions éthiques qu'elles impliquent. Peut-être les procédés de reconnaissance vocale pourront-ils nous permettre de transcrire plus facilement un jour des enregistrements de locuteurs dialectaux. Mais il

ne saurait être question, à notre sens, de produire des logiciels ou des applications qui auraient pour but de permettre de dialoguer « en normand » avec son ordinateur, sa tablette ou son téléphone ; nous serions là à dix mille lieues de ce qu'est la pratique dialectale, par essence : un merveilleux mode d'échanges et de partage avec ses semblables, très particulier et individualisé, riche d'un patrimoine culturel personnel et collectif, subtil d'intonations et de non-dits, teinté d'humour et de complicité.

La situation du français régional est beaucoup moins inquiétante : partout, dans tous les milieux, il reste vivant et pratiqué naturellement, en raison de sa nature. Il nous faut juste continuer à le faire connaître et à le promouvoir, car cela peut être un motif de fierté.

Nous devons de même défendre l'onomastique régionale, notamment dans sa dimension phonétique. La politique de mise en place de panneaux régionaux est positive, elle rencontre un écho favorable des élus et de la population. Nous avons toutefois été déçus lors de deux chantiers administratifs récents. Tout d'abord la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, a eu un très fort impact. La Normandie est la première région française au nombre des communes nouvelles, une commune nouvelle sur trois est située en Normandie (36,5%). La création des noms des communes nouvelles s'est faite rapidement, souvent sans réflexion approfondie pour le choix du nom. Les élus, soucieux de l'adhésion de la population de toutes les communes participant à une commune nouvelle, ont eu à cœur d'éviter qu'une commune-siège, riche fréquemment d'une démographie plus importante, d'une histoire ancienne et d'une identité connue et reconnue, n'apparaisse dominante au sein de la nouvelle collectivité. Ils ont ▶

► donc majoritairement eu recours à des néologismes et à des compléments déterminatifs en quelque sorte discriminants. Malgré les recommandations officielles, les experts n'ont pas été sollicités. Non seulement le patrimoine toponymique normand s'est appauvri, mais souvent la dimension historique a de plus été gommée. Ensuite la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale indique dans son article 169 : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les communes

mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration. » Ces dispositions, destinées notamment à accélérer la mise en place des bases adresses locales (BAL) alimentant la base adresse nationale (BAN), ont malheureusement pour effet, bien souvent, de faire disparaître des noms de lieux-dits historiques, dont beaucoup comportent une dimension sinon dialectale, au moins régionale. C'est toute la richesse et la diversité de la microtoponymie régionale

qui viennent d'être mises en péril, en particulier dans les communes rurales. Enfin, nous devons continuer à promouvoir la prononciation traditionnelle des noms de famille et des noms de lieux. Les réussites de la scolarisation de masse, l'influence des médias, l'ignorance... beaucoup de facteurs participent à restituer à l'oral des lettres muettes, indices de graphies savantes qui ne sont plus compris ni correctement interprétés.

Dans tous les domaines, l'action se poursuit, avec optimisme et énergie.

Petite bibliographie sélective

J.-E. Decorde, Dictionnaire du patois du Pays de Bray, 1852, Rouen, Lebrument.

Jean Fleury, Essai sur le patois de la Hague, 1886, Paris, Maisonneuve et Leclerc.

Charles Guerlin de Guer, Le Parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados) (Phonétique – morphologie – syntaxe – folk-lore) suivi d'un lexique alphabétique de tous les mots étudiés, 1901, Paris, Bouillin.

Charles Joret, Essai sur le patois normand du Bessin, suivi d'un dictionnaire étymologique, 1881, Paris, Vieweg.

Charles Joret, Des Caractères et de l'extension du patois normand : étude de phonétique et d'ethnographie, suivie d'une carte, 1883, Paris, Vieweg.

Fernand Lechanteur, La Littérature patoisante, 1984, Saint-Pierre-de-Salerne, Brionne, Monfort.

Frank Le Maistre, Dictionnaire jersiais-français, 1966, Jersey, Don Balleine Trust.

René Lepelley, Le Parler de Normandie, 2008, Paris, Bonneton.

René Lepelley, Paroles de Normands : textes dialectaux du XII^e au XX^e siècle, 1995, Caen, Presses universitaires de Caen.

René Lepelley, La Normandie dialectale, 1999, Caen, Presses universitaires de Caen.

René Lepelley, Le Parler normand du Val-de-Saire (Manche) : phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire de la vie rurale, 1974, Caen, Annales de Normandie.

C. Mazé, Étude sur le langage de la banlieue du Havre, 1903, Rouen, Lestringant.

Georges Métivier, Dictionnaire franco-normand ou Recueil des mots particuliers au dialecte de Guernesey faisant voir leurs relations romanes, celtiques et tudesques, 1870, Londres, Williams and Norgate.

Henri Moisy, Dictionnaire de patois normand, 1887, Caen, H. Delesques.

Langues et cité

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Proposer un numéro

Les numéros de Langues et cité peuvent concerner :

- Une langue ou un groupe de langues parlées en France hexagonale et/ou ultramarine
- Une thématique sociolinguistique/transversale envisagée à partir d'observations faites en France hexagonale et/ou ultramarine.

Des perspectives comparatives peuvent être envisagées (situations dans d'autres pays, pour d'autres types de langues ou de pratiques).

Les contributions rassemblées peuvent être de plusieurs types :

- scientifiques (écrites par des chercheurs et chercheuses spécialistes des langues et/ou pratiques linguistiques concernées : sciences du langage et didactique, histoire, anthropologie, sociologie, sciences politiques etc.)
- artistiques (point de vue sur la création contemporaine, sur la « tradition » et/ou textes littéraires dans la ou les langues concernées, avec une traduction en français et un commentaire situant l'extrait choisi)
- institutionnelles (point de vue des institutions concernées : par exemple questions juridiques, politiques, projets ou expérimentations en cours).

Vous pouvez soumettre à tout moment de l'année votre projet de numéro à l'adresse suivante :

langues-et-cite.dgjfff@culture.gouv.fr

Langues et cité

Directeur de la publication : Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture

Éditeur : Gabriel Bergounioux, Laboratoire ligérien de linguistique (CNRS - Université d'Orléans - Université de Tours - Bibliothèque nationale de France)

Conception et hébergement du site [languesetcite.fr](https://edinum.org) : collectif Edinum (<https://edinum.org>)

Soutenu par :



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Laboratoire Ligérien de Linguistique
UMR 7270